



الإستراتيجية الوطنية للشمول المالي  
Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2023





# RAPPORT ANNUEL

Exercice 2023



# Table des matières

<b>Abréviation</b> .....	<b>6</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>7</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>8</b>
<b>Mot introductif</b> .....	<b>9</b>
<b>Partie I :</b>	
<b>Pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Inclusion Financière</b> .....	<b>11</b>
A. Pilotage des organes de gouvernance.....	13
1. Conseil National de l’Inclusion Financière.....	13
2. Comité de Pilotage et de Coordination .....	15
3. Suivi de la performance .....	16
B. Assistance des organismes internationaux .....	17
1. L’autonomisation économique de la femme rurale.....	17
2. Etude sur les offres inclusives en faveur des populations rurales.....	19
C. Participation aux événements internationaux .....	19
<b>Partie II :</b>	
<b>Etat d’avancement des leviers stratégiques</b> .....	<b>21</b>
A. Principales réalisations.....	23
1. Synthèse des réalisations de la 1 <sup>ère</sup> phase .....	23
2. Faits marquants de l’année 2023 .....	25
3. Indicateurs de suivi des leviers.....	42
B. Mesure des dimensions de l’inclusion financière :.....	43
1. Dimension « Accès » .....	43
2. Dimension « Usage ».....	46
3. Dimension « Qualité ».....	51
<b>Partie III :</b>	
<b>Défis et perspectives</b> .....	<b>57</b>
A. La digitalisation et l’inclusion financière.....	58
B. L’accompagnement des cibles des programmes de protection sociale .....	58
C. L’inclusion financière des femmes .....	59
D. Le renforcement de la résilience face au changement climatique .....	59
<b>Annexes</b> .....	<b>61</b>

# Abréviation

<b>ABB</b>	: Al Barid Bank
<b>ACAPS</b>	: Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
<b>ADD</b>	: Agence de Développement du Digital
<b>AFI</b>	: Alliance pour l'Inclusion Financière
<b>AMC</b>	: Associations de micro-crédit
<b>AMIC</b>	: Association Marocaine des Investisseurs en Capital
<b>AMMC</b>	: Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>AMO</b>	: Assurance Maladie Obligatoire
<b>ANAPEC</b>	: Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
<b>ANLCA</b>	: Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
<b>APEP</b>	: Association Professionnelle des Etablissements de Paiement
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BAM</b>	: Bank Al-Maghrib
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>CCIS</b>	: Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services
<b>CGAP</b>	: Consultative Group to Assist the Poor
<b>CMS</b>	: Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire
<b>CNIF</b>	: Conseil National de l'Inclusion Financière
<b>CNSS</b>	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CPC</b>	: Comité de Pilotage et de Coordination
<b>CS</b>	: Comité Stratégique
<b>CR</b>	: Commune rurale
<b>CRI</b>	: Centre Régional d'Investissement
<b>DTFE</b>	: Direction du Trésor et des Finances Extérieures
<b>EP</b>	: Etablissement de paiement
<b>FISPLG</b>	: Financial Inclusion Strategy Peer Learning Group
<b>FMEF</b>	: Fondation Marocaine pour l'Education Financière
<b>FMA</b>	: Fédération Marocaine de l'Assurance
<b>FNAM</b>	: Fédération Nationale des Associations de Microcrédit
<b>GCAM</b>	: Groupe Crédit Agricole du Maroc
<b>GIZ</b>	: Coopération Allemande
<b>GPBM</b>	: Groupement Professionnel des Banques du Maroc
<b>GP2M</b>	: Groupement du Paiement Mobile Maroc
<b>MAMDA</b>	: Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurances
<b>MEF</b>	: Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MIC</b>	: Ministère de l'Industrie et du Commerce
<b>MIEPEEC</b>	: Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>OPCC</b>	: Organismes de Placement Collectif en Capital
<b>RSU</b>	: Registre Social Unifié
<b>SFI</b>	: Société Financière Internationale
<b>SNIF</b>	: Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
<b>TPE/TPME</b>	: Très Petite Entreprise/ Très petite, Petite et Moyenne Entreprises

## Liste des figures

Figure 1 :	
Les institutions financières reconnues par les enquêtés.....	48
Figure 2 :	
Les sources de financement.....	48
Figure 3 :	
Les produits de crédit souscrits .....	48
Figure 4 :	
Les types d'assurance reconnus par les Marocains.....	49
Figure 5 :	
Acteurs à qui s'adresser pour souscrire à une assurance .....	49
Figure 6 :	
Équipement en produits d'assurance.....	49
Figure 7 :	
Raisons de ne pas souscrire à un produit d'assurance .....	49
Figure 8 :	
Répartition des personnes détenteurs de crédit par catégorie à fin 2023.....	50
Figure 9 :	
Scores moyens de la capacité financière des particuliers (Par revenu, région, milieu & genre - Scores sur 100 points).....	53

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des points d'accès par région et milieu à fin 2023 .....	43
Tableau 2 : Répartition des communes non-desservies.....	43
Tableau 3 : Répartition des communes rurales non-desservies par densité.....	44
Tableau 4 : Evolution des indicateurs de la dimension «Accès» par rapport aux objectifs fixés par la stratégie .....	44
Tableau 5 : Répartition des CR servies par des EP exclusivement par catégorie de CR.....	45
Tableau 6 : Couverture régionale par le réseau des EP à fin 2023 .....	45
Tableau 7 : Répartition régionale des CR non-desservies par le réseau bancaire.....	46
Tableau 8 : Répartition des comptes de paiement en 2022 et 2023.....	47
Tableau 9 : Répartition des détenteurs de comptes par genre et milieu à fin 2023 .....	49
Tableau 10 : Répartition des détenteurs par tranche d'âge et par genre .....	50
Tableau 11 : Répartition des détenteurs de comptes d'épargne par milieu et genre à fin 2023.....	50
Tableau 12 : Répartition des personnes détenteurs de crédit par catégorie à fin 2023.....	50
Tableau 13 : Evolution des indicateurs de mesure .....	51

## Mot introductif

Lancée avec l'ambition d'accélérer l'inclusion financière et de promouvoir une croissance inclusive et durable, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) a permis, au cours de sa première phase, de fédérer les efforts des acteurs publics et privés autour d'une vision commune, et de définir les priorités en accord avec les orientations stratégiques du pays.


À l'issue de cette phase, des progrès significatifs ont été accomplis, se traduisant par l'introduction de nouveaux acteurs dans le secteur financier, la diversification des offres et le développement d'outils innovants destinés à favoriser l'accès aux services financiers pour les populations les moins desservies. Les efforts engagés ont été soutenus par des actions de communication et d'éducation financière visant à vulgariser les nouveaux modèles, à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions financières et à promouvoir un usage responsable des services financiers.

S'agissant du paiement mobile, il a connu, depuis son lancement en 2018, des avancées notables en matière d'opérationnalisation et de développement de son écosystème. Il est désormais identifié comme l'un des principaux canaux pour la dématérialisation des flux financiers nationaux, notamment pour la distribution des aides sociales. Ces progrès ont été rendus possibles par la forte mobilisation des acteurs publics et privés pour sécuriser les prérequis techniques et fonctionnels, développer le réseau d'acceptation et de distribution grâce à des campagnes de communication et d'éducation financière, ainsi que des incitations adaptées.

Concernant la microfinance, l'adoption de la nouvelle loi et d'une partie de ses textes d'application témoigne de la volonté et de la détermination du ministère de l'Économie et des Finances et de Bank Al-Maghrif de libérer le potentiel du secteur. Cela permet l'introduction de nouveaux acteurs et l'élargissement des services à la micro-épargne et à la micro-assurance. Parallèlement à ces avancées sur les plans légal et réglementaire, un cadre de concertation a été mis en place avec le secteur pour identifier et mettre en œuvre les conditions nécessaires à une transformation réussie, en particulier en matière d'incitations et d'accompagnement. Afin d'assurer un impact durable, des programmes de renforcement des capacités ont également été déployés en faveur des institutions de microcrédit et de leurs clients.

Quant à l'assurance inclusive, la circulaire générale de l'ACAPS a été amendée en 2022 après un large processus de concertation dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF. Elle introduit ainsi de nouvelles opportunités pour le secteur de la micro-assurance, notamment en élargissant le réseau de distribution aux établissements de paiement. Parallèlement, le secteur a conçu des outils d'accompagnement adaptés aux besoins spécifiques des segments ciblés. Dans le même sillage, l'ACAPS a élaboré une feuille de route pour la promotion de l'innovation et la digitalisation, prévoyant en particulier la mise en place d'une cellule dédiée à l'accompagnement de l'écosystème Insurtech au Maroc.

Pour ce qui est du secteur bancaire, il a œuvré à explorer les marges de progrès des modèles classiques en faveur des populations rurales et des Très Petites Entreprises (TPE) à travers le développement de solutions innovantes, capitalisant sur les agences mobiles et les relais digitaux. Le secteur a également contribué à l'étude agri-finance, réalisée par le Groupe Banque Mondiale en partenariat avec les parties prenantes de la stratégie, afin d'identifier les obstacles à l'inclusion financière des agriculteurs et d'évaluer leurs besoins financiers pour définir des offres bancaires adaptées.



Par ailleurs, et en vue de favoriser l'accès au financement pour les ménages et les TPE, les autorités ont veillé à la mise en place de nouveaux catalyseurs, ce qui a nécessité l'adaptation du cadre légal et réglementaire du secteur financier. Ainsi, la première phase de la SNIF a connu l'adoption de la loi relative au financement collaboratif en 2021 et de celle concernant les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) en 2023.

Visant la consolidation des acquis et conscients des défis restant à relever, le ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib ont lancé les travaux pour la deuxième phase de la stratégie. Celle-ci s'articule autour d'une nouvelle vision qui appelle à des mesures de rupture et à un engagement ferme des acteurs pour réduire les écarts, massifier l'usage des services financiers et amplifier leur rôle dans l'inclusion économique et sociale.

**PARTIE I :**  
**PILOTAGE DE LA MISE**  
**EN ŒUVRE DE LA**  
**STRATÉGIE NATIONALE**  
**D'INCLUSION**  
**FINANCIÈRE**



## A. Pilotage des organes de gouvernance

### 1. Conseil National de l'Inclusion Financière

Depuis le lancement du processus de mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> phase de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF)<sup>1</sup>, les organes de gouvernance ont veillé à un suivi régulier des travaux des groupes de travail. C'est dans ce cadre que le Conseil National d'Inclusion Financière (CNIF) a tenu sa quatrième réunion le 12 juillet 2023 sous la présidence de Madame la Ministre de l'Economie et des Finances.

Cette réunion a été marquée par l'adhésion de nouveaux membres à savoir : le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ainsi que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. L'adhésion de ces institutions traduit aussi bien la reconnaissance des synergies potentielles entre la SNIF et les programmes gouvernementaux que la volonté de renforcer la coordination des efforts de tous les acteurs sous un cadre structuré pour l'atteinte des objectifs fixés par le Royaume en capitalisant sur l'inclusion financière.

Ainsi, les membres du Conseil ont examiné l'état d'avancement des différents leviers et ont échangé autour des défis à relever pour la clôture de la 1<sup>ère</sup> phase prévue à fin 2023. En particulier, l'accent a été mis sur la version revue de la feuille de route des offres bancaires qui a été établie en concertation avec le secteur en tant que plan d'actions préparatoire de la 2<sup>ème</sup> phase de la stratégie.

En outre, des orientations stratégiques ont été formulées pour répondre aux défis rapportés par les représentants des groupes de travail, particulièrement sur la pénétration du paiement mobile et la digitalisation des paiements. En effet, la réunion s'est conclue par l'adoption des orientations suivantes :

- Promouvoir le paiement mobile en accélérant la dématérialisation des flux financiers entre l'État et les usagers et en capitalisant sur l'expérience de la CNSS relative à la dématérialisation des aides sociales ;
- Recadrer les besoins du secteur de la microfinance pour favoriser sa transition vers le nouveau statut ;
- Lancer avec l'ensemble des parties prenantes des initiatives de démystification relatives au crowdfunding portant sur le cadre juridique, la création et la gestion des plateformes, ainsi que leur utilisation par les porteurs de projets et les contributeurs ;
- Préparer la formulation de la deuxième phase de la stratégie en capitalisant sur les réalisations de la première phase et en s'appuyant sur les grands chantiers nationaux et les opportunités de la digitalisation et de la protection sociale ;
- Reprogrammer l'événement de communication sur la SNIF, prévue initialement en 2023, pour l'année prochaine et ce dans l'objectif de finaliser l'évaluation de la 1<sup>ère</sup> phase de la SNIF et de communiquer sur le lancement de sa 2<sup>ème</sup> phase ;
- Explorer des voies alternatives pour dématérialiser les aides versées par l'Etat via le paiement mobile et réduire le poids du cash qui prédomine dans les transactions financières au Maroc ;

<sup>1</sup> Lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité Stratégique du 26 novembre 2019.

- Examiner au niveau de la deuxième phase de la stratégie, l'opportunité d'adopter d'autres approches devant permettre aux réseaux de proximité de contribuer dans la promotion du paiement mobile ;
- Revoir les approches adoptées en matière d'actions d'éducation financière en s'appuyant sur des structures d'accompagnement ;
- Renforcer la coordination et la mutualisation des efforts de tous les acteurs à même d'accélérer l'impact des actions entreprises et éviter leur dispersion et redondance.

### **Encadré 1 : Composition du CNIF**

La SNIF 2019-2023 a permis d'instaurer les bases d'une collaboration étroite et pérenne pour la promotion de l'inclusion financière en faveur d'une croissance inclusive et durable du Royaume.

Dans cette perspective, le périmètre de partenariat s'est élargi au fil des années reflétant une prise de conscience quant au rôle de l'inclusion financière ainsi que la volonté des autorités de mutualiser les efforts pour des actions transformatrices. Ainsi, les organes de gouvernance réunissent désormais les acteurs suivants :

- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Bank Al-Maghrib ;
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ;
- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ;
- Ministère de la Solidarité, de l'insertion sociale et de la famille ;
- Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences ;
- Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale ;
- Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- Fédération Nationale des Associations de Microcrédit ;
- Confédération Générale des Entreprises au Maroc ;
- Fédération Marocaine de l'Assurance ;
- Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Association Professionnelle des Etablissements de Paiement.

## 2. Comité de Pilotage et de Coordination

### 2.1. Revue de la feuille de route du levier « Offres bancaires »

Après avoir mobilisé l'assistance technique de la coopération Allemande (GIZ), une mission de recadrage et de contextualisation de la feuille de route des offres bancaires a été lancée en 2022 dont les premières recommandations ont été soumises à l'approbation du Comité Stratégique lors de sa 5<sup>ème</sup> réunion du 25 octobre 2022.

En 2023, la mission s'est matérialisée par des ateliers thématiques qui ont permis de stimuler les réflexions des parties prenantes autour des axes prioritaires tels qu'identifiés à la lumière des entretiens avec les parties prenantes :

Recommandations de l'étude Agri-finance 15 février 2023	Offres inclusives 23 février 2023	Inclusion financière des ruraux 02 mars 2023	Éducation financière 06 mars 2023
<b>OBJECTIFS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner les résultats de l'étude sur l'agri-finance et</li> <li>cadrer les recommandations prioritaires pour la planification de leur mise en œuvre.</li> <li>Identifier les prérequis et les défis à considérer pour la promotion de l'agri-finance notamment auprès des petits exploitants.</li> </ul>	<b>OBJECTIFS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser le secteur bancaire sur les spécificités des populations en situation de handicap à la lumière du partage d'expériences de l'Entraide Nationale et des résultats de l'étude menée par l'association Vision Technologie.</li> <li>Identifier les pistes à explorer par les banques pour l'inclusion financière de ce segment.</li> </ul>	<b>OBJECTIFS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le retour d'expériences d'ABB et du GCAM qui ont mobilisé leurs ressources pour la couverture de 66 localités rurales non-desservies par les institutions financières.</li> <li>Identifier les défis rencontrés et les solutions potentielles pour la généralisation de l'expérience.</li> </ul>	<b>OBJECTIFS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Échanger autour des axes prioritaires aussi bien pour la FMEF que les banques pour élargir la portée des programmes d'éducation financière.</li> <li>Identifier les axes d'amélioration pour une coordination renforcée.</li> </ul>

Ainsi, un plan d'actions transitoire du levier 4 «Offres bancaires» a été établi et validé lors de la 4<sup>ème</sup> réunion du CNIF. Ce plan d'actions a couvert des activités préparatoires de la 2<sup>ème</sup> phase de la SNIF notamment le cadrage des caractéristiques des offres inclusives à travers des études sur le parcours-client et la cartographie des offres bancaires.

### 2.2. Travaux préparatoires de la formulation de la 2<sup>ème</sup> phase de la stratégie

En prévision de la clôture de la 1<sup>ère</sup> phase 2019-2023, il a été procédé au cadrage de la mission d'accompagnement des acteurs de la SNIF dans la formulation de la 2<sup>ème</sup> phase et ce, à la lumière des orientations du 4<sup>ème</sup> CNIF. En effet, cette 2<sup>ème</sup> phase s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris et vise à mettre en œuvre des mesures plus ciblées pour les segments prioritaires. Ces mesures devront découler des gisements qui restent à explorer en tenant compte des nouveaux défis à relever, en particulier, le changement climatique et la digitalisation.

Dans cette perspective, les priorités suivantes ont été fixées :

- Le renforcement de l'inclusion financière des femmes et des TPE à travers des mesures ciblées et pertinentes ;
- L'identification des modèles de points d'accès et de services financiers à mettre en place pour répondre aux besoins et aux conditions de la population rurale ;

- L'identification des pistes pour l'accélération de la trajectoire de développement de l'écosystème financier numérique ;
- L'accompagnement de la dynamique enclenchée par le chantier de généralisation de la protection sociale ;
- L'ancrage de l'usage des services financiers dans le comportement de la population via notamment une amélioration de l'approche et des outils de l'éducation financière et le renforcement de la confiance des usagers ;
- La promotion de l'inclusion financière pour renforcer son rôle dans la résilience contre les effets du changement climatique.

Pour ce faire, le MEF a mobilisé, une assistance technique du Ministère Allemand de la coopération économique BMZ, lui permettant ainsi de mandater un cabinet de conseil pour la formulation de la 2<sup>ème</sup> phase.

### 3. Suivi de la performance

Afin de tenir les organes de gouvernance informés de l'état d'avancement du processus de mise en œuvre, un suivi trimestriel est assuré par le secrétariat de la SNIF en coordination avec les représentants des groupes de travail. L'évaluation de la stratégie à la fin de l'année 2023 a révélé un taux d'avancement global<sup>2</sup> de 78%. Il se décline par levier comme suit :

Levier	Taux d'avancement à fin 2023
Paiement Mobile & Démat. Paiement	92%
Microfinance	69%
Assurance Inclusive	71%
Offres bancaires <sup>3</sup>	15%
Outils d'aide au financement	86%
Data & mesure	73%

	2022	2023
Nombre d'actions Planifiées (1)	91	91
% Actions réalisées	45%	50%
% Actions en cours	35%	30%
% Actions non entamées	20%	20%

En outre, sur les 91<sup>4</sup> actions planifiées, 50% ont été complètement réalisées enregistrant une amélioration de 12% par rapport à 2022. Parmi les actions finalisées, 30% concernent le levier « Assurance Inclusive », 26% sont liées au levier « Outils d'aide au financement » et 22% sont relatives à la fois au « Paiement mobile et dématérialisation des paiements » et à la









« Microfinance ». Par ailleurs, 30% des actions planifiées demeurent en cours de réalisation à fin 2023, dont 30% concernent le levier « Assurance inclusive », 26% portent sur le levier « Paiement mobile et dématérialisation des paiements » et 22% pour les deux leviers « Microfinance » et « Outils d'aide au financement ». Quant aux actions non-entamées, elles représentent 20% de la feuille de route globale et découlent des chantiers tributaires de l'approbation des textes de loi et d'application.

<sup>2</sup> Sans prendre en considération le levier « Offres bancaires ».

<sup>3</sup> Ce levier a fait l'objet d'un recadrage qui s'est matérialisé par un plan d'actions transitoire adopté lors du 4<sup>ème</sup> CNIF.

<sup>4</sup> Hormis les actions des leviers « Offres bancaires » et « Data & Mesure ».

Ci-après les indicateurs de suivi par levier :

	 Nombre d'actions planifiées		 Actions réalisées		 Actions en cours		 Actions non entamées	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
 <b>Mobile Payment</b>	22	22	36%	45%	41%	32%	23%	23%
 <b>Microfinance</b>	19	19	53%	53%	32%	32%	16%	16%
 <b>Assurance inclusive</b>	25	25	52%	56%	36%	32%	12%	12%
 <b>Outils d'aide au financement</b>	25	25	40%	48%	32%	24%	28%	28%

## B. Assistance des organismes internationaux

Les organismes internationaux jouent un rôle important dans la conduite des projets menés par le secrétariat et le CPC.

Courant 2023, l'accent a été mis principalement sur 1) l'initiative en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales et 2) la conduite d'une évaluation du parcours-client et de l'expérience-client pour le développement d'offres inclusives pour la population rurale.

### 1. L'autonomisation économique de la femme rurale

Conscients des défis rencontrés par les femmes rurales, les acteurs publics et privés se sont alliés pour le développement d'une feuille de route nationale en faveur de l'autonomisation économique de ce segment, et ce à travers 4 leviers à actionner :

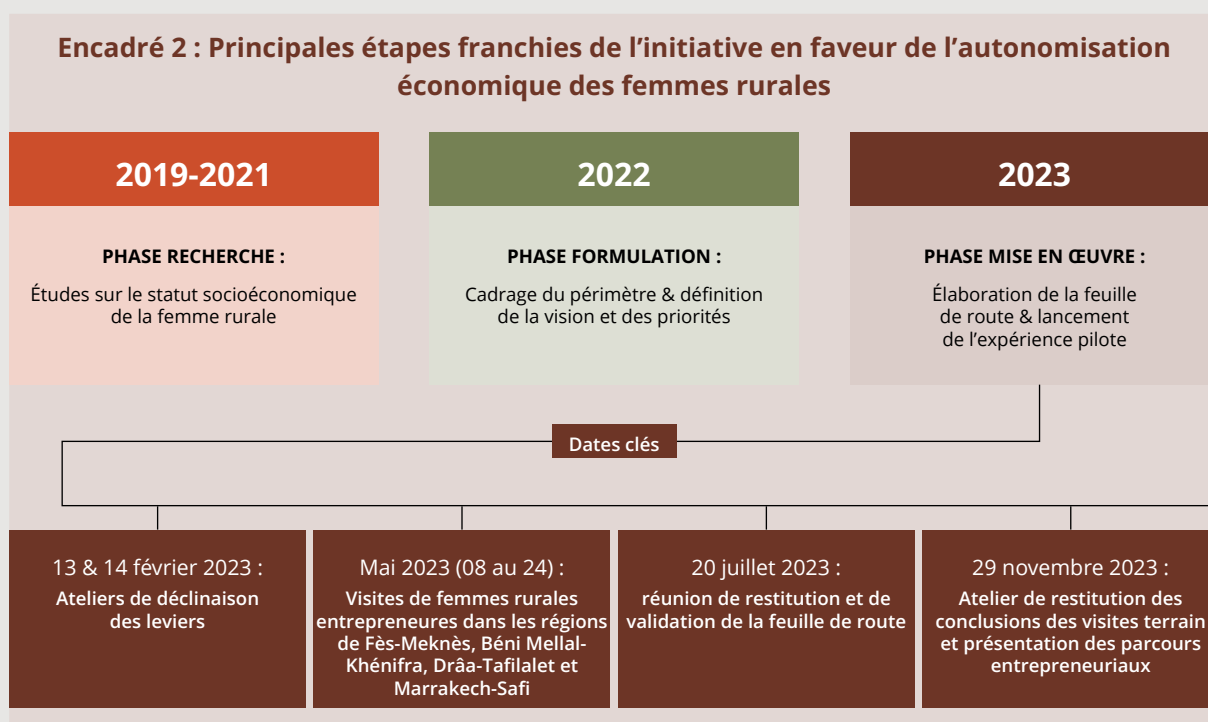
- (i) Renforcer/ débloquer les opportunités économiques en faveur des femmes rurales ;
- (ii) Développer/ renforcer leurs compétences techniques ;
- (iii) Promouvoir l'inclusion financière pour la résilience des ménages et le développement des Activités Génératrices de Revenu (AGR) ;
- (iv) Faire face aux normes socioculturelles pour accélérer le changement.

À cet effet, la Coopération Allemande GIZ a apporté son soutien pour la déclinaison de ces axes en mesures concrètes dans le cadre d'une approche participative sous le pilotage et la coordination du MIEPEEC et BAM. C'est ainsi que la feuille de route a été établie par les parties prenantes qui se sont réunies lors des ateliers thématiques tenus courant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et ont veillé à la poursuite des échanges jusqu'à la validation.

Ainsi, ce processus de concertation s'est matérialisé par le déploiement d'une première expérience pilote dont l'objet est de concevoir un cadre d'accompagnement holistique qui couvre les principales composantes de la feuille de route et se fixe l'ambition de répondre aux différentes facettes de la problématique de la femme rurale notamment en termes d'accès à l'assistance technique et à l'information, de développement des compétences pour la bonne gestion des entreprises et d'utilisation des services financiers.

Pour ce faire, ce projet a été fondé sur une analyse approfondie du parcours entrepreneurial des femmes rurales cheffes d'entreprises, en particulier des membres des coopératives, permettant ainsi :

- L'identification des besoins financiers, non-financiers et techniques (liés aux métiers) ;
- L'identification des freins entravant le développement de l'activité exercée ;
- L'analyse du parcours de la femme rurale entrepreneure pour accéder aux offres d'appui public ;
- L'analyse du parcours de la femme rurale entrepreneure pour son développement personnel et de son projet.



Sur la base des résultats du diagnostic, les travaux se poursuivent notamment pour préparer les premières activités d'accompagnement en faveur de 100 femmes rurales et qui sont planifiées pour 2024.

## 2. Etude sur les offres inclusives en faveur des populations rurales

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, l'inclusion financière du monde rural demeure l'un des défis majeurs des autorités politiques.

En effet, l'étude agri-finance<sup>5</sup> a révélé de faibles taux de bancarisation des agriculteurs<sup>6</sup> et des travailleurs agricoles qui s'établissent respectivement à 41% et 21%. Les principales raisons évoquées sont principalement l'insuffisance des fonds, la préférence pour le cash et la perception de l'inutilité des comptes. Le recours aux emprunts demeure également faible chez ces segments : 30% des agriculteurs et 33% des travailleurs agricoles ont emprunté de l'argent au cours des cinq dernières années avec un fort recours aux prêts informels auprès de la famille et des amis (41%) et à la microfinance (29%).

Cette situation rappelle la nécessité d'adopter une approche spécifique à même d'adresser les contraintes particulières des ruraux et de mettre ainsi à leur disposition des offres adaptées à leurs besoins, accessibles et convenables. Pour ce faire, il a été jugé opportun d'accompagner les Banques, notamment ABB et GCAM, en tant que principales institutions financières de cette population, à travers une étude sur le parcours et l'expérience client afin de faire ressortir les facteurs déterminants des offres inclusives compte tenu des paramètres suivants :

- Les modèles d'agences accessibles aussi bien pour les banques que les établissements de paiement ;
- Les coûts des offres et contraintes budgétaires des ruraux ;
- Les mécanismes d'accompagnement pour les particuliers et les TPE ;
- La cartographie des communes rurales compte tenu de leur densité.

Cette étude sera lancée courant 2024 dans le cadre de l'assistance technique de la coopération Allemande GIZ, mobilisée par le MEF. Le cadrage et le pilotage seront assurés conjointement avec BAM.


## C. Participation aux événements internationaux

En 2023, l'expérience marocaine en matière d'inclusion financière a poursuivi son élan en s'affirmant comme une référence internationale. C'est ainsi que la participation de BAM aux événements internationaux a été sollicitée par les organismes internationaux afin de mettre en lumière les efforts entrepris, les réalisations et les leçons issues de la SNIF. Il s'agit en particulier des événements suivants :

Date	Organisateur	Événement
Du 27 au 30 mars	Banque Centrale de Malawi & AFI	22 <sup>ème</sup> réunion du FISPLG
Du 15 au 19 mai	Banque Mondiale	Global Payments Week
Du 14 au 16 juin 2023	Fonds international de développement agricole	Forum mondial sur les envois de fonds, l'investissement et le développement (GFRID)
Du 19 au 22 juin 2023	Programme MED SMEs de l'UE	Study tour sur la thématique du financement, internationalisation et digitalisation
Du 31 juillet au 04 Août	AFI & Banque Centrale des Comores	Formation sur les Stratégies Nationales d'Inclusion Financière
14 septembre	Programme MED SMEs de l'UE	Réunion de clôture du Programme

<sup>5</sup> Réalisée en 2022 par le Groupe Banque Mondiale sous le pilotage de Bank Al-Maghrib, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de l'Agriculture, de l'ACAPS et du GCAM.

<sup>6</sup> Selon le rapport « Le secteur agricole marocain : Tendances structurelles, enjeux et perspectives de développement - Juillet 2019 », le secteur agricole accapare près de 74% dans l'emploi en milieu rural.



En outre, BAM a joué un rôle important dans le cadrage des priorités et orientations stratégiques de l'AFI notamment à travers :

- La participation au comité de haut-niveau sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'inclusion financière. Dans ce cadre, la Banque a piloté la conduite de projets stratégiques dont la cartographie de la finance inclusive pour le genre ;
- La revue du projet de son plan stratégique 2024-2028 et la formulation de recommandations pour un accompagnement renforcé et plus adéquat des membres du réseau sur les sujets prioritaires ;
- La revue du rapport spécial sur l'inclusion financière des jeunes dans le monde arabe.

**PARTIE II :**  
**ETAT D'AVANCEMENT DES**  
**LEVIERS STRATÉGIQUES**



## A. Principales réalisations

### 1. Synthèse des réalisations de la 1<sup>ère</sup> phase

La 1<sup>ère</sup> phase de la SNIF qui s'est étalée sur la période 2019-2023, a été marquée par le fort engagement des parties prenantes pour le développement de nouveaux modèles tout en renforçant le rôle des modèles classiques dans l'inclusion des populations cibles, à savoir : les femmes<sup>7</sup>, les jeunes de -25 ans, les ruraux et la TPE<sup>8</sup>.

En effet, la 1<sup>ère</sup> phase s'est focalisée principalement sur les prérequis d'un écosystème inclusif à même de saisir les opportunités du digital pour surmonter les obstacles à l'accessibilité des services financiers formels. Il s'agit notamment des axes ci-dessous :

- **Finalisation du cadre légal et réglementaire des modèles alternatifs et des outils d'aide au financement** : Adoption des dispositions légales et réglementaires relatives au M-Wallet et établissements de paiement, ajustement des dispositions pour favoriser et accélérer l'enrôlement des agents de paiement, adoption de la loi sur la microfinance, amendement de la circulaire générale de l'ACAPS visant l'introduction de l'assurance inclusive et l'élargissement du périmètre de distribution aux établissements de paiement, adoption de la loi et des textes d'application du crowdfunding ainsi que la revue du cadre légal des bureaux d'information sur le crédit ;
- **Efforts spécifiques entrepris pour la promotion du paiement mobile** à travers notamment la mise en place d'une gouvernance dédiée, l'adoption d'une interopérabilité native, le plafonnement de la commission d'interchange, l'intégration des incitations fiscales en faveur du réseau d'acceptation et le lancement de campagnes de communication massives ;
- **Partenariats avec les Départements Ministériels** pour favoriser le développement d'offres ciblées : Cette approche a été adoptée par l'ACAPS et la FMA qui ont initié la collaboration avec les Ministères autour des nouvelles offres à concevoir en faveur des TPE à la lumière des résultats d'une étude<sup>9</sup> conduite par le secteur. Il s'agit également du cas de l'APEP qui a conclu des partenariats avec plusieurs acteurs (CNSS, Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, ...) pour accompagner les chantiers nationaux destinés aux populations cibles (Tayssir, généralisation de la couverture sociale et le Programme des Aides Sociales Directes) ;
- **Développement et déploiement des programmes d'éducation financière** : L'éducation financière a accompagné le déploiement des différents leviers à travers le développement de contenus adaptés et la diffusion via les canaux des parties prenantes, principalement : campagnes radio, réseaux sociaux et formations des formateurs. En outre, des actions de sensibilisation ont été organisées (FMEF, APEP, BAM, ...) au profit des citoyens, en tant que cibles de l'inclusion financière et des commerçants, en tant qu'acteurs potentiels du Paiement Mobile ;

7 Il s'agit notamment des femmes sans emploi.

8 Y compris les start-ups.

9 Il s'agit d'une étude réalisée en 2022 sur les besoins des TPE en termes d'assurance.

- **Etudes et données** : Outre les travaux pour la mise en place du système de cartographie géospatiale, des enquêtes thématiques ont été conduites par les parties prenantes pour analyser le comportement financier des Marocains, mesurer leur niveau d'inclusion financière et identifier les freins et les pistes potentielles. Il s'agit notamment des enquêtes suivantes : Baromètre de l'assurance inclusive (ACAPS), enquête sur les besoins des TPE en produits d'assurance (FMA), baromètre de la capacité financière (BAM, FMEF, ACAPS & AMMC), enquête mystery shopping (BAM) et l'enquête nationale sur le profil entrepreneurial au Maroc (MEF et BAD).
- En outre, BAM a poursuivi ses efforts pour l'amélioration de la qualité des indicateurs à travers la mise en place de la Centrale des Comptes de Paiement ;
- **Partenariats avec les organismes internationaux** (CGAP, GIZ, SFI, BM, ...) pour la mobilisation de l'assistance technique au profit des groupes de travail.

### **Encadré 3 : Principales conclusions de l'enquête sur le profil entrepreneurial au Maroc**

L'étude sur le Profil entrepreneurial du Maroc a été réalisée conjointement par le MEF et la Banque Africaine de Développement (BAD) avec comme objectif de fournir un diagnostic précis sur l'écosystème entrepreneurial national, d'identifier les principaux obstacles à sa formalisation et à sa croissance et de proposer des recommandations stratégiques.

Ci-après, les caractéristiques de l'entrepreneuriat (i), les contraintes identifiées (ii) ainsi que les recommandations stratégiques découlant de l'étude :

#### **i. Les caractéristiques de l'entrepreneuriat au Maroc**

- 25% de la population adulte est engagée dans l'entrepreneuriat, répartie entre 9% d'entrepreneurs établis et 16% d'entrepreneurs potentiels ;
- Les hommes dominent ce secteur, représentant 78% des entrepreneurs établis ;
- 60% des entrepreneurs sont concentrés dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Massa et Marrakech-Safi ;
- Le commerce représente le secteur majoritaire avec 50% des entrepreneurs, tandis que seulement 15% évoluent dans des secteurs à forte valeur ajoutée comme l'industrie manufacturière, les finances, la communication et l'information.

#### **ii. Contraintes identifiées**

- 70% des entreprises opérant au Maroc sont informelles ;
- Les entrepreneurs de nécessité, particulièrement en milieu rural et dans le secteur du commerce, sont plus enclins à rester dans l'informel en raison de contraintes institutionnelles et économiques ;
- 45% des entrepreneurs citent l'impôt sur le revenu (IR) comme un frein à la formalisation ;
- 36% mentionnent les complexités administratives comme une contrainte majeure ;
- Les charges fiscales et sociales sont des obstacles pour 22% des entrepreneurs ;
- Accès au foncier et instabilité de l'activité sont également des freins importants, particulièrement en milieu rural.

### iii. Recommandations stratégiques

Le rapport propose une approche intégrée basée sur cinq leviers : Marchés, Accompagnement, Réglementations, Éducation et Financement :

- **Marchés** : Faciliter l'accès aux marchés en levant les entraves à la concurrence et en mobilisant les investissements privés pour développer les chaînes de valeur locales et nationales ;
- **Accompagnement** : Renforcer les dispositifs d'appui technique en les adaptant aux besoins spécifiques des entrepreneurs, tout en augmentant leur couverture régionale ;
- **Réglementations** : Simplifier le cadre légal et fiscal pour encourager la formalisation des entreprises et garantir une meilleure protection sociale des entrepreneurs ;
- **Éducation** : Promouvoir la culture entrepreneuriale et améliorer les compétences intrinsèques à travers des réformes de l'éducation tout en incluant la formation professionnelle continue ;
- **Financement** : Diversifier et adapter les mécanismes de financement pour répondre aux besoins variés des entrepreneurs et des TPME, en combinant ressources publiques et privées ;

L'entrepreneuriat, au Maroc, constitue un levier essentiel pour la création d'emplois et la dynamisation de l'économie. Une stratégie coordonnée et fondée sur les leviers proposés permettra de mieux répondre aux attentes des entrepreneurs et de contribuer au développement inclusif et durable du pays.

La 1<sup>ère</sup> phase a permis également d'identifier les défis que le secteur financier est amené à relever pour concrétiser l'ambition d'un accès universel aux services financiers formels. Dans ce cadre, le rôle du secteur bancaire, en particulier, a été cadré pour l'inclusion financière des ruraux à la lumière des résultats des études réalisées ainsi que du retour des expériences pilotes menées par ABB & GCAM.

## 2. Faits marquants de l'année 2023

### a) Leviers 1 & 6 - Paiement Mobile & Dématérialisation des Paiements :

Après avoir construit un écosystème propice au développement du Paiement Mobile, les parties prenantes de la SNIF ont poursuivi leurs efforts en 2023 pour promouvoir l'acceptation de ce nouveau moyen de paiement et pour l'ancrage de son utilisation dans le comportement des citoyens.

Dans cette perspective, les **actions de sensibilisation** auprès des commerçants de proximité ont été renforcées par Bank Al-Maghrib, le MIC, le GP2M et l'APEP avec un premier pilote réalisé à Rabat en février 2023. L'objectif étant d'organiser des séminaires autour de l'usage du paiement mobile et de stimuler les discussions avec cette population et les représentants des chambres de commerce au niveau national.

En outre et suite au lancement du **programme des Aides Sociales Directes** (ASD), ciblant 5 millions de familles avec une enveloppe budgétaire progressive de 25 milliards de dirhams par an, les acteurs sont venus accompagner ce chantier Royal à travers des mesures complémentaires, en particulier, l'autorisation, à titre dérogatoire, de la transgression de la règle sur le plafonnement

des comptes de paiement pour les montants des prestations sociales servies par la CNSS sur lesdits comptes. Pour rappel, d'autres assouplissements ont été adoptés précédemment notamment : (i) la suppression de l'obligation, pour les agents de paiement, d'avoir la qualité de commerçant et (ii) le déplafonnement des comptes de paiement ouverts par les commerçants pour l'acceptation des paiements électroniques. Cette initiative a également connu une forte implication des établissements de paiement qui ont joué un rôle crucial dans 1) la facilitation de l'adoption de conditions communes sur des aspects concurrentiels, 2) la cartographie des risques ainsi que dans 3) l'accessibilité des aides à moindre coût grâce à leur réseau étendu, leur expertise locale et leur qualité de service.

Par ailleurs, et dans l'attente de la finalisation du Registre Social Unifié (RSU) et des travaux de la cartographie des flux gouvernementaux, avec l'appui technique de la Banque Mondiale, Bank Al-Maghrib a poursuivi le **déploiement du projet de dématérialisation des flux de « Tayssir »**, relatifs aux bourses de scolarité<sup>10</sup>, et ce, avec le nouveau délégataire du Ministère de l'Education Nationale à savoir la CDG Prévoyance. Cette dernière a mis en place trois canaux d'inscription : un canal via les réseaux de proximité des Etablissements de Paiement et deux canaux digitaux. Le programme « Tayssir » a atteint, fin 2022, un total de 1,18 million de bénéficiaires, avec près de 20% ayant reçu l'aide via leurs comptes pour un montant global de 111,5 millions de dirhams. Toutefois, la majorité des bénéficiaires ont reçu l'argent sous forme de mise à disposition, totalisant un montant de 436,7 millions de dirhams.

Parallèlement à ces efforts, l'engagement de l'APEP s'est matérialisé par de nouveaux partenariats stratégiques avec comme vision d'atteindre les segments cibles des programmes gouvernementaux.

#### **Encadré 4 : Principaux partenariats en faveur de la digitalisation des services financiers**

L'année 2023 a été marquée par une intensification des efforts visant à **digitaliser les flux entre l'État et les citoyens**. En s'appuyant sur des partenariats renforcés avec les autorités publiques, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre pour dématérialiser les procédures administratives et démocratiser l'accès aux services financiers, notamment pour les populations les plus vulnérables. Il s'agit notamment de :

- **Partenariat avec la CNSS** : Lancées en juin 2022, les démarches pour établir un partenariat avec la CNSS ont abouti à la reconnaissance du rôle de l'APEP en tant que partenaire stratégique du programme national pour la généralisation de la couverture sociale. En effet, selon le Protocole d'Accord, l'APEP a pris en charge l'accompagnement et le suivi administratif des signatures. Cette responsabilité inclut la coordination des efforts, la collecte et la transmission des informations nécessaires, ainsi que la garantie de la conformité au traitement des données personnelles auprès de la CNDP. Cela permet désormais à chaque assuré de recevoir les flux de la CNSS sur le compte de paiement de son choix, indépendamment de l'établissement de paiement.

<sup>10</sup> Ces aides sont versées aux familles pauvres en vue de limiter la déperdition scolaire.

- **Partenariat avec MEF & BAM** : Dans le cadre du programme des ASD, ce partenariat vise la mise en place de conditions communes entre les établissements de paiement, la cartographie des risques liés au déploiement du programme, la diffusion d'informations techniques et la coordination avec la Direction du Budget pour assurer la gratuité et l'efficacité des transactions.
- **Partenariat avec le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire** : A travers ce partenariat, l'APEP réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion financière des artisans en renforçant l'accès aux services financiers numériques, notamment par l'ouverture de comptes de paiement. Ce partenariat permettra ainsi d'accélérer l'immatriculation au Registre National de l'Artisanat (RNA) et de simplifier le règlement des cotisations de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).
- **Partenariat avec l'ACAPS** : Pour la promotion de l'Assurance Inclusive, les établissements de paiement ont été identifiés en tant que nouvel acteur pour la distribution de produits d'assurance inclusive. Dans ce cadre, l'APEP a été associée pour l'organisation de webinaires de formation, le lancement et la promotion de la plateforme e-learning : E-Wassit Taamine en faveur des intermédiaires d'assurance et des établissements de paiement, pour faciliter l'accès aux produits d'assurance inclusive.
- **Partenariat avec BAM pour le déploiement du programme d'urgence de réhabilitation post-séisme** : Afin de faciliter l'aide humanitaire et la reconstruction dans les zones touchées par le séisme, tout en assurant la sécurité des transactions financières, l'APEP a été associée pour la coordination du mécanisme de collecte des dons monétaires et en nature notamment à travers : la gestion de la logistique post-séisme, la mise en place de canaux sécurisés pour la collecte de dons, l'activation de la gratuité des transactions financières et le soutien à la reconstruction des zones sinistrées.
- **Partenariat avec le FIDA** : Ce partenariat se fixe pour objectif principal d'améliorer l'inclusion financière des populations rurales et de réduire les coûts des services financiers pour ces communautés.

Grâce à l'ensemble des mesures entreprises, les flux du M-Wallet ont enregistré une évolution positive dévoilant l'impact des actions mises en œuvre. En effet, l'encours des transactions réalisées a enregistré une augmentation annuelle des souscriptions de l'ordre de 35%, franchissant la barre des 10 millions de M-Wallets à fin 2023. Le nombre de transactions réalisées par son biais, s'est établi à 9,7 millions en 2023 pour un montant total de 2,1 Milliards de dirhams contre 4,9 millions d'opérations enregistrées en 2021 pour un montant de 1,1 milliard de dirhams en 2021.

Par ailleurs, en réponse au séisme qui a frappé la région d'El Haouz en septembre 2023, des efforts ont été déployés par différents acteurs de la SNIF pour apporter une assistance rapide et efficace. En effet, un dispositif de collecte de dons a été instauré, incluant une plateforme en ligne dédiée, des mécanismes de collecte via M-Wallets, ainsi que des points de collecte physiques gérés par les établissements de paiement. Des directives techniques détaillées ont été communiquées pour garantir le développement et la mise en œuvre efficaces de ces initiatives. En outre, Bank Al-Maghrib a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés pour assurer la fluidité des transactions, simplifier l'accès aux services de dons, instaurer la gratuité des transactions, et ce dans l'objectif de maximiser l'efficacité de la collecte de fonds.

## Encadré 5 : Récapitulatif du dispositif déployé par les établissements de paiement face aux effets du séisme d'El Haouz

Mesures d'atténuation et de réponse à la crise en interne	Mesures de collecte des dons d'argent	Mesures de collecte des dons en nature
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une cellule de crise pour contacter le réseau propre et mandaté pour s'assurer des conditions et des dégâts du séisme et assurer le suivi de la situation ;</li> <li>Recensement des points d'accès touchés par le séisme, mobilisation d'agences mobiles lorsque nécessaire, étude des actions de reconstruction et de réparations à mener ;</li> <li>Mise à disposition de liquidité pour les agences concernées face aux problèmes opérationnels liés à la compensation ;</li> <li>Recensement des pertes humaines et des blessés éventuels parmi les collaborateurs et les agents ;</li> <li>Mise en place de mesures d'appui notamment psychologiques, aux personnes concernées ;</li> <li>Implication et mobilisation des collaborateurs, notamment à travers la mise à disposition de personnel à des organismes tels que la banque alimentaire ;</li> <li>Convergence d'actions avec les maisons mères, pour l'opérationnalisation du réseau, ainsi que la mise en place d'une politique globale pour assurer l'aide actuelle, puis l'effort de reconstruction à venir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du compte spécial et activation de la possibilité de collecter des dons sur la plateforme FATOURATI à travers les canaux opérationnels et l'activation des établissements au fil de l'eau ;</li> <li>Activation du canal de paiement par carte sur le site de la TGR (depuis le dimanche 10 septembre au soir) ;</li> <li>Canaux activés pour le paiement des dons à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le paiement par carte sur le site web de la TGR ;</li> <li>L'usage des M-Wallets, pour effectuer un don directement vers le fond de solidarité, ou pour effectuer des transferts M-Wallet to cash ;</li> <li>Le virement vers le compte bancaire créé par Bank Al-Maghrib ;</li> <li>Le canal des mises à disposition ;</li> <li>Le canal cash, en agence.</li> </ul> </li> <li>Gratuités : <ul style="list-style-type: none"> <li>Hormis les transferts de fonds, l'ensemble des canaux précités font l'objet de gratuités ;</li> <li>Le transfert de fonds (cash to cash) vers les zones sinistrées fait également l'objet de gratuité par certains membres.</li> </ul> </li> <li>Ouverture du réseau aux associations pour la collecte des dons et l'envoi de fonds aux sinistrés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition du réseau des établissements pour la collecte des dons en nature, soit en collaboration avec des entités partenaires et des entités dédiées à l'activité de transport de colis et de messagerie et application de la gratuité du service ;</li> <li>Convergence avec les maisons mères pour la collecte et acheminement des dons en nature ;</li> <li>Mobilisation des commerciaux, et de leurs véhicules pour acheminer les dons en nature et denrées alimentaires vers les zones sinistrées.</li> </ul>

### b) Levier 2 - Microfinance :

Malgré les lourdes conséquences<sup>11</sup> de la crise sanitaire sur le secteur de la microfinance durant la période de mise en œuvre de la SNIF 2019-2023, la dynamique des autorités publiques a été maintenue pour le développement d'un environnement favorable à la transformation des AMC.

En effet, suite à l'adoption de la loi n°50-20 et dans la continuité des travaux sur les textes d'application initiés en 2020, le MEF a homologué en 2023 des circulaires prévues au niveau de la loi n°50-20 et d'autres découlant de l'adaptation de la loi bancaire. Ces circulaires ont été préparées conjointement avec BAM dans le cadre d'une assistance technique de la Banque Mondiale. Il s'agit des circulaires suivantes :

- Circulaire n°1/W/2023 complétant la circulaire n°20/G/2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit ;
- Circulaire n°2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de microfinance agréées en tant qu'établissement de crédit ;

<sup>11</sup> La baisse de la clientèle du secteur, le retrait d'agrément de l'association Atil-MC réduisant le nombre des AMC opérant dans le secteur, la baisse de l'effectif ainsi que celle du résultat net qui a cumulé deux exercices déficitaires 2020 et 2021.

- Circulaire n°3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la microfinance ;
- Circulaire n°4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 fixant les conditions spécifiques d'application aux associations de microfinance de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Circulaire n°5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de microfinance et leur couverture par des provisions.

Ces travaux ont été accompagnés aussi par la préparation d'un projet de décret destiné à fixer le plafond des micro-crédits ainsi que les critères et limites relatifs à la micro-épargne et à la micro-assurance.

### Encadré 6 : Rappel des étapes franchies par le levier « Microfinance »

Le micro-crédit occupe une place particulière au sein du système financier marocain et constitue un levier important de par le rôle qu'il joue dans l'inclusion financière, la lutte contre la pauvreté et l'insertion des populations économiquement faibles, à travers le développement des activités génératrices de revenu.

Les pouvoirs publics ont constamment accompagné le développement de ce secteur, compte tenu de la convergence de la microfinance avec les politiques gouvernementales visant la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. En effet, la microfinance est identifiée en tant qu'un des modèles alternatifs de l'inclusion financière à même de contribuer à la concrétisation des ambitions de la SNIF.

Dans ce cadre, la mise en œuvre de ce levier s'est matérialisée principalement par :

- **Revue du cadre légal : La loi n°50-20 relative à la microfinance a été adoptée en juillet 2021** et élaborée en vue d'harmoniser ses dispositions avec celles de la loi bancaire, afin d'accompagner le niveau de développement atteint par le secteur du micro-crédit. Les volets fondamentaux de la loi relative à la microfinance peuvent être précisés comme suit :
  - La définition de l'activité de microfinance correspondant à l'octroi de micro-crédits, la réception des fonds du public et les opérations de micro-assurances conformément à la législation en vigueur ;
  - La définition de l'institution de microfinance comme toute personne morale exerçant les activités de microfinance au profit des personnes à revenus faibles en vue de la création ou du développement des activités de production ou de services et des activités génératrices de revenus et créatrices d'emploi ;
  - L'introduction de la possibilité de constitution des institutions de microfinance sous deux formes juridiques distinctes, à savoir la forme associative en tant qu'organisme assimilé à un établissement de crédit et la forme de société anonyme en tant qu'établissement de crédit ;

- La fixation du montant plafond du micro-crédit par décret. Ce montant sera arrêté en fonction de la catégorie, des objectifs et des moyens financiers de l'association ;
- L'harmonisation des dispositions de cette loi avec celles de la loi bancaire ;
- La représentativité unique pour le secteur de la microfinance et ce, quelle que soit la forme juridique de l'institution de microfinance.

- **Préparation de la transformation du secteur via des incitations fiscales :** L'exonération fiscale du transfert des actifs de l'Association de microcrédit à l'établissement de crédit créé a été intégrée au niveau de la loi des finances pour l'exercice 2022 en vue de garantir la neutralité fiscale.

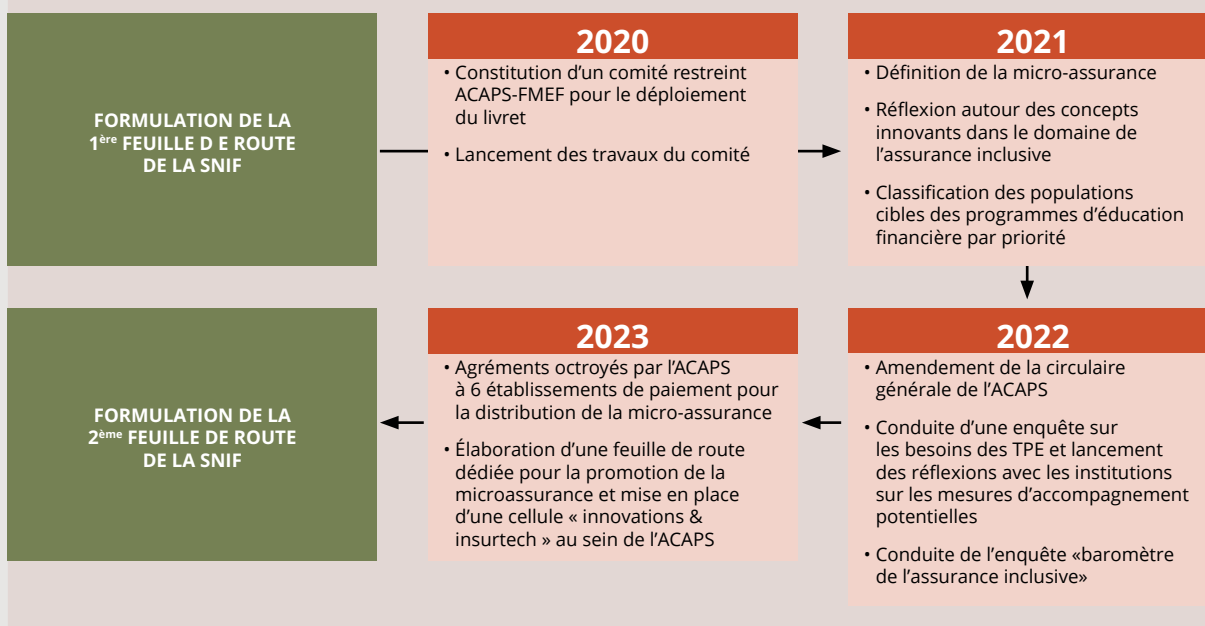
- **Accompagnement du secteur par des programmes d'éducation financière :** Le déploiement des actions d'éducation financière, en s'appuyant sur les modules du kit pédagogique de la FMEF « EF-Entrepreneur » et sur des sessions de formation des formateurs pour le renforcement des compétences financières des bénéficiaires de la microfinance, notamment en partenariat avec le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire et les acteurs de la microfinance.

### c) Levier 3 - Assurance Inclusive :

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et les différents intervenants du secteur de l'assurance se sont engagés dans le cadre de la SNIF pour promouvoir le développement de l'assurance inclusive en tant que relais important pour le renforcement de la résilience des populations les plus fragiles et des très petites entreprises. Pour ce faire, la feuille de route du levier assurance inclusive a été déclinée en 5 chantiers, à savoir :

- **Offre d'assurance inclusive** dédiée à l'ensemble des populations cibles : donner un nouvel élan à l'offre actuelle via les canaux et moyens existants et développer une nouvelle offre s'appuyant notamment sur de nouveaux canaux, à isopérimètre légal ;
- **Offre d'assurance dédiée aux TPE :** renforcer l'offre d'assurance spécifique aux TPE (sectorielles ou transverses aux secteurs) ;
- **Offre d'assurance agricole :** améliorer la pénétration des produits existants et développer une nouvelle offre à fort impact ;
- **Cadre légal :** engager les amendements du code des assurances nécessaires ;
- **Education financière** et encouragement des acteurs privés : sensibiliser les populations cibles et les acteurs privés.

## Encadré 7 : Principales réalisations du levier « Assurance Inclusive »



C'est ainsi que d'importantes réalisations ont marqué le secteur notamment suite à **l'amendement de la circulaire générale de l'ACAPS en 2022 qui a étendu le périmètre de distribution des produits d'assurance<sup>12</sup> aux établissements de paiement**. Cet amendement a été suivi d'une instruction détaillant les modalités et conditions d'octroi de l'agrément. De plus, un guide de rédaction des contrats de micro-assurance a été diffusé aux entreprises d'assurances et de réassurance, visant à simplifier et adapter les termes et conditions de ces contrats. Ce guide intègre un ensemble de modèles de contrats élaborés en concertation avec la Fédération Marocaine des Assurances. Le régulateur du secteur a également publié en date du 30 novembre 2022 sa décision n° P.DE.02/2022 qu'il a prise en application de l'article 247 du code des assurances en vue de soumettre les produits de micro-assurance à un contrôle à priori.

Ces efforts se sont concrétisés par une forte dynamique du secteur en faveur de la stimulation et la promotion de l'assurance inclusive, tel qu'en témoignent les résultats suivants :

- Six agréments de distribution de la micro-assurance octroyés par l'ACAPS aux établissements de paiement suivants : Wafa Cash, Cash Plus, M2T, Barid Cash, Damane Cash et Chari Money ;
- 14 produits de micro-assurance provenant de diverses entreprises d'assurances et de réassurance homologués par l'Autorité à fin 2023 ;
- Plus de 2 millions de contrats de micro-assurance actifs à travers le réseau bancaire, d'association de micro-crédit et des établissements de paiement.

En parallèle, l'ACAPS a poursuivi **sa réflexion sur l'innovation et la digitalisation** du secteur de l'assurance en développant une feuille de route dédiée à la promotion de la digitalisation suite à une mission de la Société financière internationale (SFI). En outre, une cellule « Innovation & Insurtech » a été mise en place dans le but de créer des conditions favorables à l'innovation et de développer un écosystème Insurtech au Maroc visant à améliorer l'expérience client et l'inclusion financière.

<sup>12</sup> Le tableau en annexe n° 1 détaille les produits d'assurance pouvant être distribués par les établissements de paiement.

Par ailleurs, un intérêt particulier a été porté aux TPE dont les besoins en termes d'assurance ont été examinés via l'étude qualitative et quantitative réalisée par la FMA courant l'année 2022. En effet, après avoir mesuré la notoriété et le taux de souscription des produits d'assurance par les TPE ainsi que le niveau de satisfaction de cette population, les résultats de l'étude ont été déclinés pour les secteurs des services, de l'artisanat et du commerce avec un zoom particulier pour les commerces de proximité au regard de leur spécificité. Cet exercice de déclinaison a été mené avec l'implication de plusieurs départements ministériels à travers le MIEPEEC et a révélé plusieurs enseignements clés sur les besoins des TPE. Pour y répondre d'une manière efficace, il a été jugé nécessaire de :

- Concevoir des offres combinées pour couvrir à la fois la protection personnelle et professionnelle ;
- Proposer des produits simples et accessibles ;
- Communiquer régulièrement sur les sinistres indemnisés pour maintenir la confiance et l'engagement des TPE.

L'implication des départements ministériels a été marquée par la tenue de deux ateliers de coordination entre l'ACAPS et le MIEPEEC, ainsi que par l'organisation de deux sessions d'échange avec les départements ministériels. Ces rencontres ont permis de réfléchir à plusieurs points essentiels. D'abord, la création d'une plateforme de partage d'informations sur les TPE a été envisagée pour disposer de données statistiques et qualitatives. Ensuite, il a été souligné l'importance de renforcer les capacités des compagnies d'assurance pour répondre aux besoins spécifiques des TPE. Des mesures incitatives ont également été discutées pour encourager l'adhésion des TPE aux assurances.

L'Autorité envisage ainsi de poursuivre le dialogue avec les départements ministériels pour approfondir la concertation avec les compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'élargir la gamme des produits de micro-assurance destinés à ce segment.

Sur le **plan législatif**, le projet d'amendement du Code des Assurances a connu une avancée significative durant cette première phase de la stratégie nationale d'inclusion financière, avec la préparation d'un projet **d'amendements des Livres I et IV**. Ces amendements visent à établir un cadre législatif pour la micro-assurance et à assouplir les conditions de distribution de l'assurance, afin de promouvoir l'innovation et d'élargir l'accès à l'assurance.

L'ensemble des chantiers ont été accompagnés des actions spécifiques de l'ACAPS visant la **sensibilisation du réseau des intermédiaires d'assurance**. Il s'agit notamment du déploiement d'un module dédié à l'Assurance Inclusive au niveau de la plateforme de formation continue en e-learning « E-Wassit Taamine ». Ce module complémentaire a pour objectif de développer les compétences des intermédiaires, de renforcer leur activité et de protéger les assurés en leur fournissant des informations spécifiques sur l'assurance inclusive.

L'ACAPS a également lancé un programme d'information sur l'assurance inclusive, ciblant les acteurs du secteur et le grand public. Pour sa part, la FMA a intégré ce sujet à la 7<sup>ème</sup> édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance, réunissant des experts pour partager leurs expériences.

S'agissant de l'éducation financière, la FMEF a finalisé les contenus éducatifs dédiés à la micro-assurance. Ces ressources comprennent des **fiches pédagogiques spécifiques à chaque produit de micro-assurance** ainsi qu'un **module de formation sur l'assurance inclusive**, élaborés en collaboration avec l'ACAPS. Deux sessions pilotes ont été organisées pour les bénéficiaires cibles et les formateurs, et il a été décidé de digitaliser les supports de formation des formateurs. De plus, l'ACAPS a produit des capsules radio et une vidéo sur la micro-assurance, destinées à être diffusées sur les radios et les réseaux sociaux.

## d) Levier 4 - Offres Bancaires :

Reconnaissant les gisements de progrès qui restent importants pour l'inclusion bancaire des ruraux et des TPE, la SNIF a souligné le rôle des banques en tant qu'acteurs incontournables pour le renforcement de l'accessibilité de leurs services ainsi que l'amélioration de la qualité de leurs offres pour répondre d'une manière efficace aux besoins des cibles.

Pour ce faire, l'année 2023 a été marquée par la revue de la feuille de route du levier compte tenu des deux facteurs suivants :

- Les défis à relever par le secteur notamment en relation avec l'équation économique et le coût de l'inclusion financière des segments à atteindre ;
- La période qui reste avant l'adoption de la feuille de route de la 2<sup>ème</sup> phase de la stratégie.

C'est ainsi qu'un **plan d'actions transitoire a été développé**. Il repose sur le partage des expériences entre les acteurs du secteur et la nécessité des études préalables sur le parcours-client et l'expérience-client en tant que prérequis pour la conception d'offres adaptées aux spécificités des populations à servir notamment dans le monde rural. Le plan d'actions rappelle également l'importance d'améliorer la qualité de la relation Etablissement/ Client à travers des mesures centrées sur le client en termes d'éducation financière et de protection du consommateur.

Dans ce cadre, ABB et GCAM se sont fortement mobilisés pour **partager avec le secteur les leçons tirées des opérations réalisées<sup>13</sup> pour la couverture des communes rurales** qui demeurent sans point d'accès. Ces deux banques ont également accompagné le MEF et BAM dans le **cadre des études d'évaluation du parcours-client et expérience-client**, projet à mener avec l'assistance technique de la GIZ.

En outre, le partage des expériences a porté sur le cas **des personnes en situation de handicap** à travers le retour d'expérience de l'entraide nationale, l'expertise de la Banque Mondiale ainsi que le témoignage d'une association des personnes à déficience visuelle. Cette dernière a mis en avant les résultats d'une étude réalisée auprès des agences bancaires ainsi que les doléances du segment qu'elle représente. Les banques ont été ainsi sensibilisées sur les besoins et les attentes de cette population tout en leur rappelant l'importance de la collaboration avec les associations pour un service plus adapté.

Par ailleurs, BAM a poursuivi la réflexion sur les nouvelles pistes à exploiter pour la promotion de l'inclusion financière des ruraux à la lumière des conclusions des études menées et des échanges avec l'écosystème (y compris les acteurs de la société civile). Ainsi, de nouveaux partenaires ont été identifiés pour assister le CPC notamment sur les orientations suivantes :

- Etude de l'impact de la gratuité des services bancaires de base ;
- Etude de l'opportunité d'offres inclusives pour les groupes vulnérables en s'inspirant des pratiques internationales ;
- L'analyse du rôle des groupes d'épargne et de crédit et étude de l'opportunité de leur formalisation et digitalisation.

<sup>13</sup> En 2022, ABB et GCAM ont mis en œuvre un plan d'actions ambitieux pour servir les zones rurales exclues via leurs agences mobiles et relais digitaux. Dans ce cadre, les deux banques ont priorisé les communes rurales d'une densité supérieure à 20.000 hab.

Le cadrage de l'accompagnement nécessaire a été réalisé et finalisé avec les partenaires potentiels qui se mobiliseront pour le lancement des travaux courant 2024.

### e) Levier 5 : Outils d'aide au financement des TPE & Start-ups :

L'accès au financement représente l'une des orientations majeures de la SNIF. À cet effet, la feuille de route du 5<sup>ème</sup> levier a défini les catalyseurs à mobiliser aussi bien pour les ménages que pour les TPME.

Dans ce cadre, le renforcement du rôle de l'infrastructure de crédit a été inscrit en tant que chantier prioritaire de la feuille de route et s'est matérialisé **par l'élaboration d'une loi sur les Bureaux d'Information de Crédit (BIC)** régissant la mise à disposition de données non financières aux établissements de crédit permettant ainsi d'améliorer la qualité des bases de données des BIC et d'établir des historiques de paiement. Le but étant d'évaluer plus précisément le risque de crédit des emprunteurs potentiels, notamment les segments vulnérables de la population, souvent exclus ou sous-desservis sur le plan financier. Par ailleurs, le partage d'informations sur le crédit contribue également à la stabilité financière et favorise un accès responsable au financement.

#### Encadré 8 : Principes de base cadrant le projet de loi BIC

Un groupe de travail a été constitué pour l'élaboration du projet de loi sur les BIC tout en s'appuyant sur l'assistance technique de la SFI et reposant sur les principes suivants :

- (i) La réciprocité : l'accès aux données pour les entités non financières est tributaire de leur contribution au système de partage d'information auprès du BIC ;
- (ii) Le respect de la confidentialité et la protection des données personnelles conformément aux dispositions de la loi n°09-08 susvisée ;
- (iii) L'unicité de l'autorité de régulation et de supervision, à savoir : BAM. A ce titre, BAM coordonne son action, vis-à-vis des fournisseurs d'informations, avec les autorités de contrôle et de régulation sectorielles concernées, et
- (iv) Le consentement qui est un accord explicite et préalable des personnes dont les informations sur le crédit sont réunies et partagées.

Le projet de loi porté par le MEF a fait l'objet de vastes consultations avec le Ministère de l'Intérieur, Bank Al-Maghrib (BAM), l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).

Suite à la consultation de différentes parties prenantes, le projet de la loi BIC a été approuvé lors de la réunion du Conseil du Gouvernement tenue le 8 mars 2023, adopté par la Chambre des Représentants dans une première lecture le 17 juillet 2023 et présenté ensuite, en date du 26 décembre 2023, à la Commission des finances, de la planification et du développement économique de la Chambre des Conseillers.

Concernant la création de nouveaux instruments adaptés au financement des TPE et des startups ce type d'entreprises, l'année 2023 a été marquée par la publication au bulletin officiel en septembre 2023 de la loi 58-22 complétant et amendant la loi sur les OPCC. En effet, le MEF, avec une large concertation des acteurs du secteur notamment l'AMMC et l'AMIC, a procédé à l'amendement de la loi OPCC afin de permettre à cet instrument de jouer un rôle primordial dans le financement de l'économie et de constituer ainsi l'un des piliers du nouveau modèle de développement, de la compétitivité des PME marocaines et de la relance de l'économie.

La refonte de ce texte de loi vise principalement à accroître l'attractivité du cadre législatif/réglementaire, aussi bien pour les investisseurs, les entreprises et les gestionnaires, nationaux et internationaux et ce, en capitalisant sur l'expérience et les enseignements retenus de l'application de la loi actuelle tout en s'inspirant des meilleures pratiques internationales pour créer un cadre juridique adapté aux besoins économiques de notre pays. Ceci passera par :

- Un assouplissement des conditions d'accès à ce marché aussi bien pour les gestionnaires que pour les entreprises et son ouverture à de nouveaux professionnels ;
- Une définition de cadres spécifiques aux différentes catégories d'investisseurs (investisseurs qualifiés ou non) ;
- Un alignement aux meilleures pratiques et évolutions au niveau international ;
- Une définition et une adaptation du modèle aux différents compartiments du marché (amorçage, capital-risque, capital développement, ...).

Suite à la publication de cette loi, le MEF s'est penché sur la mise en place du dispositif réglementaire nécessaire à l'opérationnalisation des nouvelles dispositions de la loi (notamment les fonds de dettes, les critères d'obtention du statut d'investisseur professionnel,...). Ces textes sont en cours de finalisation avec les autorités de supervision (AMMC et BAM).

Quant au crowdfunding, mécanisme innovant pour la mobilisation des financements adaptés pour les TPE, les startups et les entrepreneurs individuels, les travaux relatifs aux aspects réglementaires se sont achevés en 2023 avec la **publication des circulaires de BAM** concernant les sociétés de financement collaboratif opérant dans les catégories « Prêt » et « Don » et **la circulaire n° 01/23 de l'AMMC concernant les sociétés de financement collaboratif** opérant dans la catégorie « investissement ». La circulaire aborde plusieurs sujets clés, notamment :

- Les modalités d'information des contributeurs par les sociétés de financement collaboratif (SFC) sur l'opération de financement d'un projet, ainsi que son état d'avancement après le financement ;
- La forme et le contenu du rapport annuel que publie la SFC pour chaque plateforme qu'elle gère ;
- Les conditions de mise en place d'un dispositif de contrôle interne par la SFC ;
- Les clauses minimales du contrat de financement collaboratif qui doit être conclu entre le porteur de projet et le contributeur ;

- La liste, le contenu, le modèle, les supports ainsi que la périodicité et les délais de transmission des documents et des informations nécessaires au contrôle exercé par l'AMMC sur les SFC.

Les travaux portant sur le fonds de titrisation octroyant des prêts aux TPE pour l'acquisition d'actifs ont été finalisés et matérialisés par la publication d'un arrêté du MEF le 22 août 2022, encadrant l'octroi de financements par les fonds de titrisation. Deux types de fonds ont été créés :

- Fonds d'infrastructure pour les grands projets ;
- Fonds de dettes dédié à augmenter les prêts aux PME, en introduisant une nouvelle classe d'actifs sur le marché des capitaux.

### Encadré 9 : Programme Innov-Invest

Le dynamisme caractérisant l'environnement des start-ups a été la résultante des efforts déployés par les Pouvoirs publics, notamment, à travers des projets d'envergure tels le Programme Innov Invest, lancé en 2017 en coopération avec la Banque Mondiale. Ce programme vise à renforcer les mécanismes de financement en l'occurrence, le capital-amorçage et le capital-risque ainsi qu'à consolider le rôle des investisseurs et des services d'accompagnement et ce, en vue de promouvoir le tissu des start-ups.

Dans le cadre de ce programme, trois Fonds d'Investissement ont été mis en place par le MEF et Tamwilcom, à savoir : « Azur Innovation Fund », « SEAF Morocco Growth Fund » et « Maroc Numeric Fund II ». En termes de réalisation, le programme a permis la labellisation par Tamwilcom de 16 structures d'accompagnement, considérées comme acteurs primordiaux pour la réussite des start-ups. En outre, et depuis son lancement, plus de 450 millions de dirhams de capitaux privés ont été mobilisés et près de 500 startups et porteurs de projets innovants ont été soutenus par les différents instruments de financement prévus par le dispositif.

En 2023, une nouvelle édition du programme a été lancée pour apporter les améliorations nécessaires suite à son évaluation à mi-parcours. La nouvelle édition a pour but de sélectionner jusqu'à 20 structures d'accompagnement intervenant dans les phases d'idéation, d'incubation ou de pré-accélération et de financer 800 startups sur une période de cinq ans.

À ce jour, 12 structures d'accompagnement ont été sélectionnées dans le but de distribuer une nouvelle génération de l'offre de financement pré-amorçage au titre du Fonds Innov Invest (FII). La prochaine action portera sur la mise en œuvre d'une composante « Accélération » en partenariat avec la SFI.

Dans la même dynamique, des efforts seront déployés pour l'accompagnement des investisseurs providentiels en vue de les inciter à jouer un rôle plus actif dans le financement des start-ups, particulièrement au cours des premières phases de leur cycle de vie. Les Business Angels (BA) bénéficieront dans le cadre de ce projet d'appuis techniques afin de les accompagner dans la structuration des réseaux BA et dans le processus de labellisation.

## f) Levier 7 - Education financière

Les travaux conduits durant l'année 2023 ont permis le **renforcement du réseau des partenaires<sup>14</sup> engagés** à travers la signature de nouvelles conventions de partenariat et le renforcement des partenariats existants et ce en lien avec les cibles de la SNIF.

<sup>14</sup> La liste des partenaires engagés dans le déploiement des actions d'éducation financière, en 2023, est donnée dans l'annexe n° 2.

### Encadré 10 : Partenariats et collaborations développés en 2023

Consciente que la collaboration est la clé pour maximiser l'impact des actions d'éducation financière, la FMEF mise sur le développement de partenariats stratégiques. En 2023, la Fondation a poursuivi ses efforts pour dynamiser son réseau et mobiliser de nouveaux partenaires engagés, partageant la vision d'une éducation financière accessible à tous. L'objectif étant d'atteindre les cibles prioritaires de la SNIF en unissant les forces et les expertises de chacun. Ci-après les principales réalisations dans ce cadre :

- **Convention de partenariat FMEF - Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi, et des Compétences - ANAPEC** : Dans ce cadre, la Fondation prend part au programme «Ana Moukaouil», lancé en 2023 par ce ministère et visant à soutenir 100.000 entrepreneurs. Les échanges avec les équipes concernées ont permis d'identifier les modules d'éducation financière à ce programme et de définir un cycle de formation au profit des conseillers.
- **Convention de partenariat FMEF - OIT - Wafira** : Dans le cadre de la deuxième phase du projet Wafira, ce partenariat vise à renforcer les aptitudes financières des travailleuses saisonnières de retour d'Espagne. Des sessions de formation ont été organisées sur la gestion financière des AGR, en mettant l'accent sur la gestion de trésorerie, l'élaboration et le suivi du budget, ainsi que sur le choix et l'utilisation des services bancaires.
- **Convention de partenariat FMEF - CRI Draa-Tafilalet** : Ce partenariat vise à intégrer l'éducation financière aux programmes d'accompagnement des entrepreneurs de la région, en particulier en milieu rural et pour les femmes. La FMEF fournit des ressources pédagogiques, forme des formateurs et accompagne le déploiement de modules d'éducation financière, notamment au sein du programme «Najah Academy».
- **Convention de partenariat FMEF - Ministère de l'Industrie et du Commerce - CCIS Fès-Meknès et CCIS Beni Mellal-Khénifra** : Ce partenariat vise à renforcer les aptitudes financières des commerçants. Des actions spécifiques sont mises en place dans les régions de Fès-Meknès et Béni Mellal-Khénifra, avec l'objectif d'étendre le programme à 10 autres chambres régionales.
- **FMEF - Bank Al-Maghrib** : Il s'agit d'une collaboration qui vise à déployer les programmes d'éducation financière via le réseau de Bank Al-Maghrib. Un plan d'actions conjoint est en cours d'élaboration, incluant l'identification des cibles, la sélection de modules adaptés, la formation de formateurs et la réalisation d'actions pilotes. L'objectif est de renforcer les compétences financières de diverses cibles, notamment les jeunes, les entrepreneurs et les personnes ayant des activités génératrices de revenus.
- **FMEF - MEF - BAM - GIZ Maroc** : Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du déploiement de l'initiative en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales. Ainsi, les efforts ont été joints pour développer un programme d'éducation financière innovant pour les femmes en milieu rural et péri-urbain. Le programme utilise des outils tels que le théâtre, les podcasts et les jeux pour améliorer les compétences financières des femmes entrepreneurs.
- **FMEF - FNAM** : Des échanges ont été menés pour explorer de nouvelles pistes de collaboration afin de renforcer l'éducation financière dans le secteur de la microfinance. L'objectif est de capitaliser sur les modèles de collaboration existants, d'exploiter les nouvelles ressources pédagogiques de la FMEF et d'élaborer un plan d'actions commun pour 2024.

Parallèlement, de **nouveaux programmes d'éducation financière** ont été développés et adaptés aux cibles prioritaires (entrepreneurs & AGR, Artisans, Agriculteurs et coopératives rurales, jeunes... etc.), en tenant compte des dimensions de genre et du milieu rural.

En effet, l'engagement de la FMEF et ses partenaires s'est matérialisé par :

- **Un nouveau module «Assurance» pour les entrepreneurs** : L'année 2023 enregistre la finalisation d'un nouveau module de formation dédié à l'assurance, venant enrichir le kit de formation pour les entrepreneurs qui compte désormais 7 modules. Ce module, développé selon un processus rigoureux et adapté aux besoins spécifiques des entrepreneurs, a été testé et approuvé par des panels d'entrepreneurs ainsi que par des experts de l'ACAPS et de la Fédération Marocaine des Assurances. Après une phase d'ajustements basée sur les retours des participants, le module est prêt et est mis à la disposition des parties prenantes pour déploiement.
- **Adaptation des modules existants aux besoins évolutifs** : Vu l'importance d'offrir des contenus de formation pertinents dans un environnement en constante évolution, les ressources pédagogiques d'éducation financière sont actualisées de manière continue. La Fondation s'appuie sur l'écoute des retours d'expérience de ses partenaires, formateurs et bénéficiaires. En 2023, cette démarche s'est traduite par la mise à jour du kit EF-Entrepreneur, enrichi avec des exemples concrets, des illustrations et des données actualisées. Par ailleurs, de nouveaux formats de formation plus courts ont été développés, notamment pour les modules «Gestion du budget», «Gestion de l'épargne» et «Utilisation des moyens de paiement», afin de répondre aux besoins de flexibilité exprimés par des partenaires et des bénéficiaires.
- **Plateforme e-learning** : Dans le cadre de la préparation de la plateforme e-learning de la FMEF, les sessions de test ont été intensifiées auprès de différents profils d'utilisateurs. Ces tests, menés en collaboration avec des partenaires clés, ont permis de recueillir des retours positifs sur la plateforme, notamment en termes de simplicité d'utilisation, de clarté des contenus et de pertinence des modules proposés. Les résultats encourageants et les suggestions d'amélioration recueillies sont en cours d'intégration pour finaliser la plateforme et la mettre à la disposition des différents partenaires.

Les efforts ont également concerné **l'enrichissement de l'offre en ressources pédagogiques** diversifiées (formats et canaux) répondant aux besoins des cibles de la SNIF et du grand public ainsi que la conduite de campagnes de sensibilisation, via les médias et les réseaux sociaux.

C'est ainsi qu'une gamme diversifiée de ressources pédagogiques complémentaires (vidéos, podcasts, brochures, etc.) est développée pour renforcer l'impact des programmes et les adapter aux besoins spécifiques des cibles, dont de nouvelles vidéos sur l'utilisation des moyens de paiement ainsi qu'un livret pédagogique (smart bloc-notes) destiné aux jeunes. Ce dernier aborde des thématiques intéressantes pour cette cible, telles que la gestion du budget, l'épargne, les achats en ligne et l'assurance scolaire et renvoie vers des vidéos explicatives produites par la FMEF et ses partenaires. Une brochure illustrée sur l'épargne a également été créée pour un public large, contribuant ainsi à diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion financière.

Grâce à une mise en œuvre agile, au fort engagement des parties prenantes et une offre en constante évolution, les actions d'éducation financière touchent un nombre croissant de bénéficiaires d'année en année.

## Encadré 11 : Réalisations en chiffres<sup>15</sup>

### Formation des formateurs

La FMEF a organisé, en 2023, plusieurs sessions de formation au profit de **172 formateurs relevant de sept partenaires**. Ces formations ont porté notamment sur les kits pédagogiques «finances personnelles» et «EF-Entrepreneur», contribuant ainsi au développement et à la consolidation des pools de formateurs, anciens et nouveaux.

### Actions de formations des populations cibles

Grâce aux efforts des parties prenantes, les actions de formation menées en 2023 ont permis de toucher un large public. Ainsi, **47 656 personnes, soit 76% de plus qu'en 2022**, ont bénéficié de formations directes en éducation financière. Ce déploiement significatif se traduit par une représentation diversifiée des bénéficiaires finaux : **59% de femmes, 24% de jeunes âgés de 15 à 24 ans et 36% des ruraux**.

### Actions de sensibilisation des populations cibles





Les actions de sensibilisation se déclinent principalement en trois formats : actions de sensibilisation directes ou en ligne, événements et programmes diffusés sur les réseaux sociaux.

En 2023, les partenaires de la Fondation ont déployé un large éventail d'actions de sensibilisation directe, touchant plus de **67 700 bénéficiaires**. Ces initiatives, menées auprès de publics variés (jeunes, entrepreneurs, etc.) ont porté sur l'épargne, la gestion budgétaire, etc.

En parallèle, la Fondation a mené plusieurs campagnes de sensibilisation du grand public via ses réseaux sociaux. Ces campagnes, permanentes ou ponctuelles, abordent des thématiques variées telles que les moyens de paiement, les fraudes, l'épargne/investissement, l'assurance ou encore la gestion budgétaire. Ces actions ont permis de toucher un large public, avec 9 millions de personnes exposées aux publications sur Facebook et Instagram.

Ci-après la répartition par profil de bénéficiaire :

<sup>15</sup> L'annexe n°3 met en lumière les principales réalisations en chiffres de la première phase de la SNIF dans le domaine de l'éducation financière.

	 <b>Bénéficiaires</b>	 <b>Partenaires</b>
 <b>Entrepreneurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 21 598 entrepreneurs et personnes ayant des AGR</li> <li>○ 59% de femmes, 5% de jeunes (15-24 ans) et 13% de personnes en milieu rural</li> </ul>	Réseau Dar Al Moukawil, Attawfiq Microfinance, Al Amana Microfinance, le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire, l'ANAPEC Marrakech-Safi, la CCIS Fès-Meknès,...
 <b>Artisans &amp; stagiaires artisans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 980 artisans</li> <li>○ 65% de femmes</li> <li>○ 57 centres de formation professionnelle</li> </ul>	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire
 <b>Agriculteurs &amp; coopératives rurales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 5 180 agriculteurs et membres de coopératives rurales</li> <li>○ 47% de femmes</li> </ul>	Groupe Crédit Agricole du Maroc et l'ONG Care International Maroc
 <b>Bénéficiaires des programmes d'alphabétisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 15 888 personnes</li> <li>○ 62% de femmes, 58% de ruraux et 45% de jeunes</li> </ul>	Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
 <b>Elèves de L'enseignement primaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3,8 millions d'élèves</li> <li>○ 8 200 établissements</li> </ul>	Intégration de l'éducation financière aux programmes scolaires du cycle primaire

## g) Levier 8 - Data & mesure :

Afin d'accompagner les travaux de la stratégie, d'importantes actions ont été entreprises pour le développement d'outils de mesure de l'inclusion financière et d'évaluation des barrières qui entravent son développement. Ainsi et sous l'impulsion de BAM, l'année 2023 a connu la concrétisation de plusieurs projets, en particulier, la mise en place de la Cartographie Géospatiale de l'Inclusion Financière, le développement d'une Centrale des Comptes de Paiement, la conception d'un baromètre de la capacité financière et la conduite de l'enquête mystère.

**La mise en place de la cartographie géospatiale de l'inclusion financière (GIS)** a franchi de nombreuses étapes depuis le cadrage du périmètre de la data, le paramétrage des fonctionnalités du système jusqu'au déroulement des premiers tests sur les indicateurs, les tableaux de bords et les cartes. Le projet a été structuré par sprint et a donné lieu à deux plateformes de visualisation dont une est destinée au grand-public.

Sous le pilotage de BAM, les travaux ont abouti à la mise en production des modules relatifs aux offres bancaires et aux établissements de paiement. Quant aux modules sur les offres de micro-crédit et les données du côté de la demande, ils ont été planifiés pour 2024. Il est à rappeler, que la cartographie GIS a pour ambition de couvrir progressivement tout le périmètre de la SNIF.

**S'agissant de la Centrale de Comptes de Paiement (CCP)**, la mise en place a été initiée par BAM au cours du premier trimestre 2023, en partenariat avec l'APEP et ses membres. Elle vient compléter celle des Comptes Bancaires, opérationnelle depuis 2015 et se fixe les principaux objectifs ci-après :

- Contribuer à l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, tant au niveau régional que national, tout en mesurant l'impact des établissements de paiement sur l'inclusion financière ;

- Produire des indicateurs fiables et pertinents permettant de suivre l'évolution de l'inclusion financière ;
- Recueillir des informations détaillées sur les détenteurs de comptes de paiement et les différentes typologies de comptes de paiement.

L'année a ainsi connu la tenue d'une série de consultations avec les établissements de paiement pour le cadrage du périmètre et la définition des contours techniques et architecturaux. Suite au paramétrage de la solution technique, la phase de recette a été entamée en procédant à des tests fonctionnels et techniques afin de garantir la fiabilité de la solution.

Les prochaines étapes concerneront la phase de préproduction qui vise à préparer la mise en production du système prévue pour juin 2024. Ainsi, la mise en production de la CCP marquera sa mise en service opérationnelle renforçant ainsi le dispositif national de suivi de l'inclusion financière.

Le projet couvre les 14 établissements de paiement opérant sur le marché avec toutes les catégories de comptes de paiement, et ce indépendamment de leur statut (ouvert, fermé, etc.) ou de leur niveau (niveau 1, 2, 3, commerçants acceptants). Il englobe également l'ensemble des détenteurs de comptes de paiement, identifiés par divers moyens (CIN, passeport, carte de séjour, numéro de téléphone) et s'étend à toutes les catégories de titulaires (personnes physiques, personnes morales, auto-entrepreneurs, résidents marocains et Marocains Résidents à l'Étranger).

Par ailleurs, le **baromètre de la capacité financière** reflète la volonté des parties prenantes de la SNIF de renforcer le dispositif de suivi & d'évaluation de l'inclusion financière notamment la dimension « qualité ». Dans cette perspective, Bank Al-Maghrib a pris l'initiative de développer cet outil en collaboration avec l'ACAPS, l'AMMC et la FMEF avec comme objectif de mesurer les composantes de la capacité financière « Connaissances, compétences, attitudes et comportements financiers » des particuliers et des entreprises et mieux renseigner les acteurs de l'éducation et inclusion financière sur les segments à prioriser et les leviers à explorer.

Ainsi, le baromètre a été conçu partant de la revue des référentiels internationaux (Banque Mondiale, OCDE et AFI), des bonnes pratiques internationales ainsi que des particularités du contexte national à la lumière du périmètre de la SNIF. Le baromètre adopté repose sur :

- Une matrice par catégorie (particuliers et entreprises) élaborée avec une déclinaison des quatre attributs de la capacité financière (les connaissances, les compétences, les attitudes et les comportements) en 8 dimensions : Gestion du budget et des dépenses, Planification financière à moyen & long terme, Gestion de l'endettement, Épargne & Investissement, Moyens de paiement, Risques & Assurances, Produits et services bancaires et Protection des droits du consommateur ;
- Un scoring et une modélisation permettant d'évaluer les différents attributs et dimensions en relation avec le profil de la population.

La première évaluation a été réalisée en 2023 via une enquête conduite auprès d'un échantillon représentatif des particuliers et un pilote auprès de 500 micro-entrepreneurs<sup>16</sup> pour la catégorie « entreprises ».

<sup>16</sup> L'échantillon des micro-entreprises a été sélectionné au niveau de trois régions : Casablanca-Settat, Fès-Meknès et Béni Mellal-Khénifra. L'objectif étant de tester la méthodologie du baromètre auprès des entreprises en préparation d'une enquête nationale auprès des micro et TPE.

Pour une mesure complète et fiable de la dimension qualité, des efforts ont également été consentis dans le cadre de **l'enquête mystère**<sup>17</sup> qui a été finalisée en 2023. Cette enquête s'est déroulée sur la base d'un cadrage méthodologique préalable en capitalisant sur une expérience pilote réalisée dans le cadre de l'initiative greenback-Maroc ainsi que sur les orientations des organismes internationaux. L'objectif étant d'évaluer la relation client/Etablissement en mettant l'accent sur les profils cibles de l'inclusion financière et de recueillir des informations fiables sur les raisons du manque de confiance, les pratiques du personnel des institutions financières et le retour d'expérience du client notamment en termes de disponibilité des informations, de qualité d'accueil et de conseils.

### 3. Indicateurs de suivi des leviers

En 2023, les chantiers au niveau des leviers stratégiques ont enregistré les taux d'avancement suivants :

	Chantier	Taux global <sup>18</sup>	Taux d'avancement		
			2021	2022	2023
<b>Leviers 1 et 6 : Paiement Mobile &amp; Démat. Paiement</b>	Modèle économique	<b>92%</b>	95%	96%	100%
	Accès au Mobile Payment		65%	87%	92%
	Développement du réseau		80%	90%	99%
	Gouvernance		100%	100%	100%
	Communication ciblée et éducation financière		35%	60%	70%
<b>Levier 2 : microfinance</b>	Cadre législatif et réglementaire	<b>69%</b>	70%	95%	97%
	Incidations et contreparties		50%	60%	60%
	Accélération de la transition vers les nouveaux modèles		30%	45%	50%
<b>Levier 3 : Assurance Inclusive</b>	Offre d'assurance inclusive dédiée à l'ensemble des populations cibles	<b>71%</b>	90%	100%	100%
	Offre d'assurance dédiée aux TPE		30%	60%	65%
	Offre d'assurance agricole		10%	20%	20%
	Cadre légal		75%	90%	90%
	Education financière et encouragement des acteurs privés		50%	80%	80%
<b>Levier 4 : Offres Bancaires</b>	Adaptation des offres : Développer des offres adaptées aux populations cibles	<b>15%</b>			35%
	Développement du réseau rural : Mettre en place les mesures nécessaires pour accélérer le développement du réseau bancaire dans le milieu rural				5%
	Cadre incitatif pour le crédit aux TPE : Créer un cadre incitatif pour le crédit aux TPE et définir des modalités d'accompagnement pour la création et la structuration des TPE				0%
	Education financière et protection du consommateur : Mettre en place un plan d'éducation financière et promouvoir l'offre chez les populations cibles				18%
<b>Levier 5 : Outils d'aide au financement</b>	Evolution du Credit Bureau	<b>86%</b>	40%	60%	85%
	Registres pour améliorer l'usage des contreparties		65%	68%	68%
	Mécanismes additionnels de financement des TPE & Start-ups		70%	95%	100%
	Incidations au financement des start-ups		60%	85%	90%
<b>Levier 8 : Data &amp; Mesure</b>	Mesurer et diffuser l'accès et l'usage de l'inclusion	<b>73%</b>	55%	60%	70%
	Introduire un suivi de la qualité des produits d'inclusion		30%	50%	90%
	Améliorer et fiabiliser le suivi des données		45%	70%	85%
	Mesurer les effets de l'inclusion sur les populations cibles		30%	45%	45%

17 Lancée au troisième trimestre de l'année 2022.

18 Calculé sur la base d'une moyenne arithmétique des taux d'avancement de l'année 2022.

## B. Mesure des dimensions de l'inclusion financière :

### 1. Dimension « Accès »

#### a) Accessibilité du réseau des Banques et des EP :

Au terme de 2023, le nombre total des points d'accès s'est élevé à 34 735, marquant ainsi une progression de 10,2% par rapport à l'année précédente. La répartition par région et milieu est comme suit :

Région	Réseau bancaire		Réseau Etablissement de Paiement		Total des points d'accès	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
BENI MELLAL-KHENIFRA	65	309	406	1 732	471	2 041
CASABLANCA-SETTAT	66	1 901	346	6 349	412	8 250
DRAA-TAFILALET	34	139	243	870	277	1 009
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	4	34	7	119	11	153
FES-MEKNES	42	745	226	3 039	268	3 784
GUELMIM-OUED NOUN	9	57	32	269	41	326
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	-	91	33	458	33	549
MARRAKECH-SAFI	37	617	342	2 874	379	3 491
ORIENTAL	56	548	190	1 962	246	2 510
RABAT-SALE-KENITRA	45	974	345	3 405	390	4 379
SOUSS-MASSA	47	470	248	1 602	295	2 072
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	46	600	247	2 455	293	3 055
National	451	6 485	2 665	25 134	3 116	31 619

Tableau 1 : Répartition des points d'accès par région et milieu à fin 2023

Ainsi, le milieu rural a connu une amélioration en termes de couverture avec un taux d'évolution de 27,4% par rapport à 2022, alors que le réseau au niveau des zones urbaines n'a progressé que de 8,8%.

Le réseau reste dominé par les points d'accès des EP avec une part de 80% en 2023 contre 78% en 2022. Ce taux atteint 86% en milieu rural contre 81% une année auparavant, soit une évolution de 5,4%.

Par ailleurs, 807 communes demeurent non-desservies et dont la quasi-totalité est située en milieu rural :

Région	Rural		Urbain		Total	
	Population totale	Nombre de commune	Population totale	Nombre de commune	Population totale	Nombre de commune
BENI MELLAL-KHENIFRA	486.586	57			486.586	57
CASABLANCA-SETTAT	1.132.902	89	2.645	1	1.135.547	90
DRAA-TAFILALET	521.488	59			521.488	59
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	19.987	8	-	1	19.987	9
FES-MEKNES	921.063	95	44.301	3	965.364	98
GUELMIM-OUED NOUN	95.512	34			95.512	34
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	15.587	11			15.587	11
MARRAKECH-SAFI	1.440.878	152	16.860	1	1.457.738	153
ORIENTAL	425.027	59	1.088	1	426.115	60
RABAT-SALE-KENITRA	684.634	53			684.634	53
SOUSS-MASSA	674.425	107			674.425	107
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	711.038	76			711.038	76
Total	7.129.127	800	64.894	7	7.194.021	807

Tableau 2 : Répartition des communes non-desservies

La répartition par densité des communes rurales qui ne disposent d'aucun point d'accès est présentée par le tableau suivant :

Région	"C1 (+20 000 hab.)"		"C2 (20 000 > & >= 10 000 hab.)"		"C3 (-10 000 hab.)"	
	Nombre communes	Population totale	Nombre communes	Population totale	Nombre communes	Population totale
BENI MELLAL-KHENIFRA	2	54.001	15	206.655	40	225.930
CASABLANCA-SETTAT	12	335.372	35	475.915	42	321.615
DRAA-TAFILALET	2	43.071	20	260.534	37	217.883
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB					8	19.987
FES-MEKNES	4	101.740	29	400.627	62	418.696
GUELMIM-OUED NOUN					34	95.512
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA					11	15.587
MARRAKECH-SAFI	6	200.948	43	573.241	103	666.689
ORIENTAL	2	43.731	10	135.457	47	245.839
RABAT-SALE-KENITRA	8	229.746	21	300.988	24	153.900
SOUSS-MASSA	1	56.547	13	160.328	93	457.550
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	3	70.049	22	291.228	51	349.761
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>1.135.205</b>	<b>208</b>	<b>2.804.973</b>	<b>552</b>	<b>3.188.949</b>

**Tableau 3 : Répartition des communes rurales non-desservies par densité**

L'analyse comparative par rapport à l'année 2022 fait ressortir que 47<sup>19</sup> communes rurales ont été desservies courant 2023, par un point d'accès d'EP et ce, grâce à l'extension du réseau de cette catégorie d'établissements, garantissant ainsi des offres accessibles pour une population supplémentaire de près de 680 000 habitants. Toutefois, 5<sup>20</sup> communes rurales dont la population totale d'environ 52 000, ont été marquées par la fermeture de leurs PA.

#### Encadré 12 : Etat récapitulatif sur les indicateurs relatifs à l'accès

L'évolution des indicateurs par rapport aux objectifs fixés de la SNIF reflète les efforts considérables déployés par différents acteurs de la stratégie. En effet, le nombre de points d'accès financiers a augmenté de manière significative, passant de 13 600 en 2017 à 34 735 en 2023. Cette expansion du réseau s'explique en partie par l'enrôlement des agents des EP dont le nombre a dépassé l'objectif fixé par la SNIF.

De même, le pourcentage des CR couvertes a enregistré une amélioration significative en passant à 38% à fin 2023 contre 34% en 2022 et 25% en 2017, soit un taux d'évolution annuelle moyen de 7% sur la période 2017-2023.

	Réalizations			Objectifs	
	2017 (1)	2022	2023	2023	2030
Points d'accès financiers (2)	13.600	31 515 (3)	34 735 (3)	43.300	74.000
Nombre d'agents (4)	NA	22.611	25 655	25.000	50.000
% de communes rurales avec point d'accès	25%	34%	38%	30%	50%

(1) Année de référence de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

(2) Σ Agents des EP (principaux et secondaires), agences de la microfinance, réseau bancaire & agents d'assurance

(3) Réseau bancaire et des établissements de paiement uniquement

(4) Agents de paiement principaux et agents de paiement détaillants

**Tableau 4 : Evolution des indicateurs de la dimension «Accès» par rapport aux objectifs fixés par la stratégie**

19 L'affectation régionale des 47 CR est présentée en annexe n° 4.

20 L'affectation régionale des 5 CR est présentée en annexe n° 5.

## b) Zoom sur le réseau des EP :

Le pourcentage de communes desservies par des EP poursuit son amélioration en passant de 43% en 2022 à 46% à fin 2023, soit un surplus de 49 communes.

Par milieu, les EP sont présents dans 37% des communes rurales contre 33% en 2022, permettant ainsi de servir 51% de la population rurale. 58% de ces communes sont desservies uniquement par des points d'accès EP, enregistrant une évolution de 4% par rapport à 2022. Cette progression a porté le pourcentage de la population rurale desservie exclusivement par le réseau EP à 27 %, contre 22 % l'année précédente.

Catégorie des CR	Part des CR servies par des EP exclusivement		
	2021	2022	2023
C1 : CR avec plus de 20 000 habitants	17%	17%	18%
C2 : CR entre 20 000 et 10 000 habitants	45%	46%	47%
C3 : CR avec moins de 10 000 habitants	38%	37%	35%
Nombre total de CR servies par des EP exclusivement	210	230	274

Tableau 5 : Répartition des CR servies par des EP exclusivement par catégorie de CR

Région	Nombre de communes desservies par les EP		Nombre de communes non-desservies par les EP		% communes desservies par les EP	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
BENI MELLAL-KHENIFRA	61	16	58	-	51,30%	100,00%
CASABLANCA-SETTAT	35	28	89	1	28,20%	96,60%
DRAA-TAFILALET	50	16	59	-	45,90%	100,00%
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	3	1	8	1	27,30%	50,00%
FES-MEKNES	64	30	97	3	39,80%	90,90%
GUELMIM-OUED NOUN	11	8	34	-	24,40%	100,00%
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	4	5	11	-	26,70%	100,00%
MARRAKECH-SAFI	76	22	152	1	33,30%	95,70%
ORIENTAL	37	27	59	1	38,50%	96,40%
RABAT-SALE-KENITRA	38	23	53	-	41,80%	100,00%
SOUSS-MASSA	43	21	111	-	27,90%	100,00%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	53	17	76	-	41,10%	100,00%
<b>Total</b>	<b>475</b>	<b>214</b>	<b>807</b>	<b>7</b>	<b>37,10%</b>	<b>96,80%</b>

Tableau 6 : Couverture régionale par le réseau des EP à fin 2023

## c) Zoom sur le réseau bancaire :

Le réseau bancaire a continué sa tendance baissière en 2023 avec une évolution de 1% par rapport à 2022, soit une diminution de 68 points d'accès au niveau des 12 régions du Royaume, en particulier les régions de Casablanca-Settat et Marrakech-Safi, affectant principalement les zones urbaines.

Quant au milieu rural, le nombre des CR servies uniquement par les banques a atteint 7 en 2023, contre 14 une année auparavant.

D'une manière générale, sur les 1 088 communes non-couvertes par le réseau bancaire, dont la quasi-totalité (98,7%) est rurale, uniquement 281 communes sont servies par les EP. Cette situation dévoile des freins à l'accès aux services bancaires de base, en particulier le crédit et l'épargne, pour une population de plus de 7 millions (21% de la population globale).

Le tableau, ci-après, met en avant la distribution des communes rurales non-couvertes par région et par nombre d'habitants :

Région	Nombre de CR non-desservi par le réseau bancaire						Répartition des CR par catégorie			
	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total
	2022	2023	2022	2023	2022	2023				
BENI MELLAL-KHENIFRA	7	7	32	32	52	53	15	47	57	119
CASABLANCA-SETTAT	18	19	42	42	43	43	26	53	45	124
DRAA-TAFILALET	4	4	37	37	49	49	7	47	55	109
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB					9	9			11	11
FES-MEKNES	8	8	49	49	75	75	14	60	87	161
GUELMIM-OUED NOUN			1	1	37	37		2	43	45
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA					15	15			15	15
MARRAKECH-SAFI	20	20	70	70	120	120	29	73	126	228
ORIENTAL	3	3	13	13	55	55	7	23	66	96
RABAT-SALE-KENITRA	18	18	32	32	25	25	27	39	25	91
SOUSS-MASSA	2	2	23	23	109	109	9	25	120	154
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	7	7	39	39	58	58	11	54	64	129
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>338</b>	<b>338</b>	<b>647</b>	<b>648</b>	<b>145</b>	<b>423</b>	<b>714</b>	<b>1282</b>

Catégorie 1 : Population de plus de 20 000 hab.  
Catégorie 2 : Population entre 20 000 et 10 000 hab.  
Catégorie 3 : Population de moins 10 000 hab.

**Tableau 7 : Répartition régionale des CR non-desservies par le réseau bancaire**

## 2. Dimension « Usage »

La mesure du niveau de la pénétration et de l'usage des services financiers constitue une étape clé dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière et dans le cadre des travaux relatifs à la formulation de la 2<sup>ème</sup> phase de la stratégie. En effet, la dimension usage de l'inclusion financière permet d'évaluer l'utilisation effective des services financiers par les populations cibles. Également, cette dimension est essentielle pour informer les parties prenantes et les organes de gouvernance sur l'efficacité des actions entreprises à même d'orienter les décisions vers des ajustements pertinents en matière de l'offre.

### a) Services de paiement

Le marché compte, à fin 2023, 20 offres de M-Wallets, dont 12 émises par des établissements de paiement. L'encours total des M-Wallets émis par ces établissements a enregistré une augmentation significative en 2023, passant de 7,7 millions à fin 2022 à 10,4 millions à fin 2023, soit une croissance de près de 35% en termes de souscriptions. Les M-Wallets émis par les établissements de paiement représentaient 72% de l'encours total, atteignant 7,4 millions à fin 2023, contre 5,8 millions à fin 2022.

L'encours des M-Wallets émis a poursuivi sa progression constante aussi bien au niveau des établissements de paiement que des établissements bancaires. Entre 2022 et 2023, le stock des M-Wallets a enregistré une augmentation de 34% pour les établissements de paiement et de 36% pour les établissements bancaires.

La structure des transactions effectuées via les M-Wallets des établissements de paiement reste similaire à celle de 2022. En nombre de transactions, les paiements de factures dominant, représentant 78% des transactions en 2023 (contre 71% en 2022), suivis des transferts Mobile to Mobile à 17% (contre 22% en 2022) et des paiements commerçants à 5% (contre 7% en 2022). Pour les M-Wallets adossés à des comptes bancaires, la répartition des transactions est différente : les paiements de factures représentent 57% des opérations (contre 66% en 2022), suivis des

transferts à 26% (contre 21% en 2022) et des retraits GAB à 12% (niveau stable par rapport à l'année dernière). Les paiements commerçants ont progressé, atteignant 5% en 2023 (contre 1% en 2022).

En termes de valeur, la répartition varie selon le type d'établissement. Pour les établissements bancaires, les transferts ont représenté 56% des transactions en 2023 (contre 54% en 2022), suivis des retraits GAB à 28% (niveau stable) et des paiements de factures à 15% (contre 18%). Du côté des établissements de paiement, les paiements de factures dominent également, avec 70% en 2023 (contre 60% en 2022), suivis des transferts à 27% (contre 36% en 2022), des paiements commerçants à 2% et des retraits GAB à 1%.

À fin 2023, le nombre de comptes de paiement s'est élevé à 10,3 millions, enregistrant une croissance notable de 50,1% par rapport à l'année précédente. Cette progression a été particulièrement marquée en milieu rural, avec une augmentation de 252%, contre 104% en milieu urbain. Ainsi, la part des comptes de paiement ouverts en zones rurales est passée à 10%, contre 6% l'année précédente.

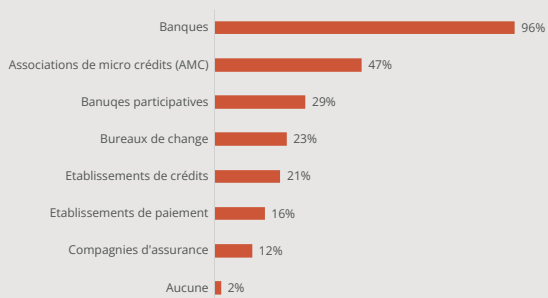
Région	Rural		Urbain	
	2022	2023	2022	2023
BENI MELLAL-KHENIFRA	19%	29%	81%	71%
CASABLANCA-SETTAT	1%	2%	99%	98%
DRAA-TAFILALET	15%	31%	85%	69%
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	0,4%	1%	99,6%	99%
FES-MEKNES	7%	11%	93%	89%
GUELMIM-OUED NOUN	14%	15%	86%	85%
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	27%	12%	73%	88%
MARRAKECH-SAFI	13%	19%	87%	81%
ORIENTAL	5%	11%	95%	89%
RABAT-SALE-KENITRA	9%	11%	91%	89%
SOUSS-MASSA	14%	21%	86%	79%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	12%	18%	88%	82%
<b>Total</b>	<b>6%</b>	<b>10%</b>	<b>94%</b>	<b>90%</b>

Tableau 8 : Répartition des comptes de paiement en 2022 et 2023

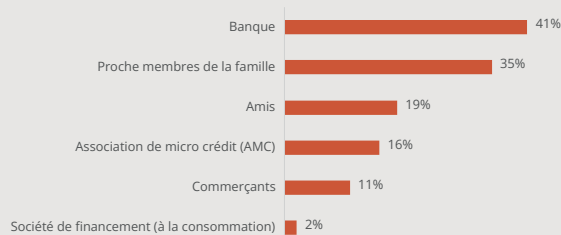
## b) Microfinance

L'enquête terrain réalisée dans le cadre des travaux du baromètre de la capacité financière a révélé ce qui suit :

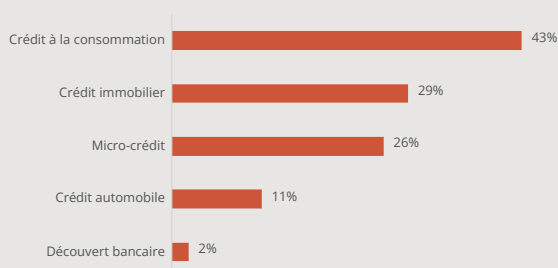
- 47% des individus enquêtés ont déclaré, en spontané, connaître les AMC, identifiées en 2<sup>ème</sup> position après les banques ;
- Parmi les individus ayant une dette, 16% se sont orientés vers les AMC pour demander un service de crédit ;
- Les produits de micro-crédit ont été cités par 26% des répondants qui ont déclaré avoir emprunté via le circuit formel.



**Figure 1- Les institutions financières reconnues par les enquêtés**



**Figure 2- Les sources de financement**



**Figure 3- Les produits de crédit souscrits**

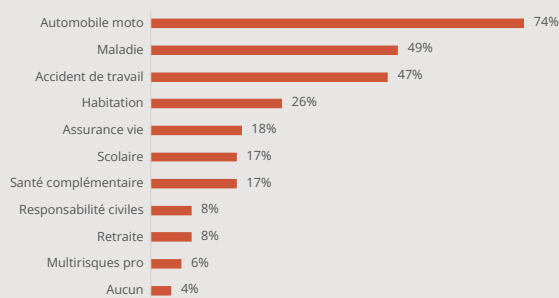
Par ailleurs, les indicateurs de performance du secteur de la microfinance se présentent ainsi :

Chiffres clés du secteur du micro-crédit	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre des AMC	12	12	11	11	11
- Filiales de banques	2	2	2	2	2
- Indépendantes	10	10	9	9	9
Effectif total des AMC	7.936	7.992	7.664	7.623	7.493
Nombre de bénéficiaires	898.000	865.612	837.000	795.000	773.000
- % des femmes	49%	48%	47%	47%	46%
Encours total (en MMDH)	7,5	8,1	8,2	8,4	8,7
Crédit moyen (en DH)	8.000	9.000	9.800	10.700	11.300
Taux de remboursement	96,90%	91,70%	89,70%	92,80%	94,40%
Réseau total des AMC	1.774	1.770	1.687	1.678	1.653
Résultat net (en MMDH)	0,2	-0,2	-0,06	0,1	0,07

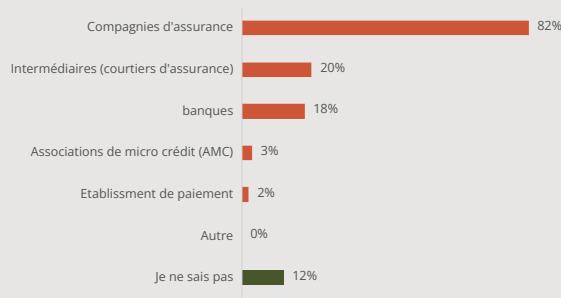
Source des données : Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire et rapport annuel de la supervision bancaire de Bank Al-Maghrib.

### c) Assurance inclusive

L'enquête du baromètre de la capacité financière fait ressortir que les principaux types d'assurance cités en spontané par les Marocains sont associés à l'assurance « auto/moto », « Maladie » et l'« Accident de Travail ». De même, les compagnies d'assurance représentent le 1<sup>er</sup> acteur identifié pour la souscription d'un produit d'assurance.



**Figure 4- Les types d'assurance reconnus par les Marocains**

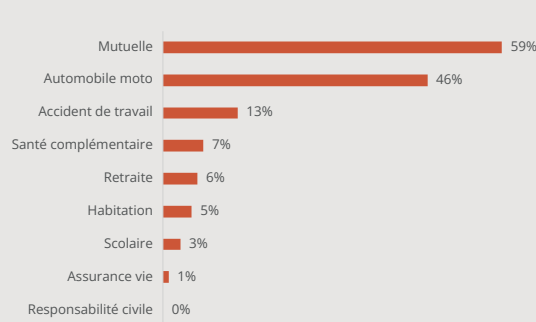


**Figure 5- Acteurs à qui s'adresser pour souscrire à une assurance**

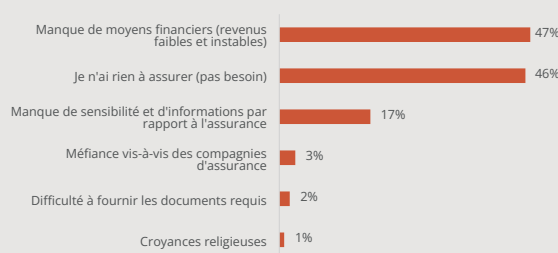
L'étude dévoile également que 52% de la population ne dispose d'aucun produit d'assurance et que l'assurance Automobile et la Mutuelle sont les produits les plus utilisés.

Le recours aux produits d'assurance est prédominant chez la population bancarisée ayant un taux d'équipement de 73% et les personnes dont le revenu mensuel dépasse 12 000 dirhams avec un taux de 87%.

Les principales raisons évoquées de ne pas souscrire à un produit d'assurance sont le manque de moyens financiers et l'absence de besoin.



**Figure 6- Equipement en produits d'assurance**



**Figure 7- Raisons de ne pas souscrire à un produit d'assurance**

### d) Usage des services bancaires

L'analyse des données du côté de l'offre montre qu'à fin 2023, 15 millions de personnes détiennent des comptes bancaires, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente. La répartition par genre et milieu des détenteurs de comptes est restée quasiment similaire à celle de 2022, avec 39% pour les femmes et 3,9% pour les résidents au milieu rural.

	# Détenteurs			Population totale		% des détenteurs par rapport à la population totale	
	Rural	Urbain	ND	Rural	Urbain	Rural	Urbain
<b>Femmes</b>	187.821	5.712.727	41	7.180.540	9.682.022	3%	59%
<b>Hommes</b>	396.053	8.732.610	83	7.272.869	9.474.653	5%	92%
<b>ND</b>	2	28					

**Tableau 9 : Répartition des détenteurs de comptes par genre et milieu à fin 2023**

La distribution des détenteurs de comptes par tranche d'âge à fin 2023 indique qu'un jeune<sup>21</sup> sur 10 dispose d'un compte bancaire, bien que cette tranche d'âge constitue 22% de la population adulte<sup>22</sup> (âgé de 15 ans et plus).

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	ND	Total général
[15, 25 ans[	588.652	873.453		1.462.105
[25, 45 ans[	2.451.950	4.121.024	2	6.572.976
[45, 60 ans[	1.510.271	2.221.323	2	3.731.596
60 ans et plus	1.349.716	1.912.946	26	3.262.688
<b>Total général</b>	<b>5.900.589</b>	<b>9.128.746</b>	<b>30</b>	<b>15.029.365</b>

**Tableau 10 : Répartition des détenteurs par tranche d'âge et par genre**

S'agissant du recours à l'épargne, le nombre de comptes d'épargne a atteint 10,5 millions à fin 2023 contre 10,1 millions de comptes d'épargne en 2022. Quant au nombre de détenteurs, il a progressé pour frôler les 8,3 millions après la baisse enregistré entre 2022 (8 millions) et 2021 (8,2 millions).

L'analyse par profil d'utilisateur fait ressortir un gap entre les genres de 11%, moins significatif que celui sur la détention de comptes, à savoir 21,5%.

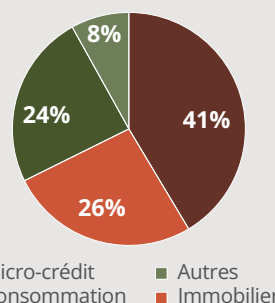
Région	Rural		Urbain		National
	Femme	Homme	Femme	Homme	
BENI MELLAL-KHENIFRA	16.275	26.501	190.302	260.692	493.770
CASABLANCA-SETTAT	19.205	36.785	891.530	1.022.565	1.970.085
DRAA-TAFILALET	11.135	22.744	64.903	134.803	233.585
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	50	662	9.717	26.146	36.575
FES-MEKNES	8.656	15.263	437.092	523.191	984.202
GUELMIM-OUED NOUN	601	1.243	34.202	49.592	85.638
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	1.620	2.034	38.152	54.704	96.510
MARRAKECH-SAFI	3.439	11.279	264.161	368.525	647.404
ORIENTAL	15.861	26.898	270.164	342.400	655.323
RABAT-SALE-KENITRA	16.133	23.762	884.098	976.562	1.900.555
SOUSS-MASSA	8.533	15.959	179.314	261.245	465.051
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	9.393	22.115	289.943	352.499	673.950
<b>Non défini (affectation régionale et genre non définis)</b>					49.009
<b>Total</b>	<b>110.901</b>	<b>205.245</b>	<b>3.553.578</b>	<b>4.372.924</b>	<b>8.291.657</b>

**Tableau 11 : Répartition des détenteurs de comptes d'épargne par milieu et genre à fin 2023**

D'une manière générale, la pénétration des crédits reste limitée au Maroc. Selon les résultats de l'enquête Findex de 2021, moins de 5% de la population adulte a souscrit un crédit auprès d'une institution financière formelle, positionnant le Maroc derrière l'Égypte qui enregistre un taux de 7,3% et la Jordanie avec un taux de 9,9%.

	2022	2023
Consommation	39%	41%
Immobilier	25%	27%
Micro-crédit	25%	24%
Autres	11%	8%

**Tableau 12 : Répartition des personnes détenteurs de crédit par catégorie à fin 2023**



**Figure 8- Répartition des personnes détenteurs de crédit par catégorie à fin 2023**

21 Moins de 25 ans  
22 Plus de 15 ans

**Encadré 13 : Tableau récapitulatif sur les indicateurs de la dimension « Usage »**

	Réalizations					Objectifs
	Côté demande : FINDEX		Côté offre		2023 (2)	
	2017 (1)	2021 (1)	2021 (2)	2022 (2)		
<b>Accès global au compte :</b> % adultes avec un compte	29%	44%	52%	53%	54%	50%
<b>Ecart hommes-femmes :</b> Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-59%	-42%	-40%	-37%	-37%	-41%
<b>Ecart urbains-ruraux :</b> Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-46%	ND	-94%	-93%	-93%	-36%
<b>Ecart adultes-jeunes :</b> Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-52%	-24%	-66%	-64%	-61%	-38%
<b>Pénétration de l'épargne formelle :</b> % adultes épargnant dans une institution formelle	6%	7%	30%	29%	30%	20%
<b>Financement des Particuliers :</b> % adultes avec un crédit auprès d'une institution formelle	3%	5%	12%	11%	12%	12%
<b>Porteurs de M-Wallets :</b> % de la population adulte porteuse de M-Wallet	1%	6%	23%	28%	38%	20%

(1) Source : Findex 2017 &amp; 2021

(2) Sources : Données du côté de l'offre. L'indicateur sur l'accès au compte ne couvre que les offres bancaires et les indicateurs sur les porteurs de M-Wallets sont estimés moyennant un proxy calculé sur la base de l'encours des M-Wallet par rapport à la population adulte.

**Tableau 13 : Evolution des indicateurs de mesure**

### 3. Dimension « Qualité »

#### e) Evaluation de la relation « Client/ Etablissement » : Enquête mystère

Dans un contexte marqué par le développement rapide des activités des institutions financières, la technique du « Client Mystère » est devenue d'une utilité grandissante pour évaluer les pratiques de ces institutions, renforcer la protection du consommateur et maintenir/ restaurer la confiance dans le secteur financier formel.

C'est à cet effet qu'il a été jugé opportun<sup>23</sup> de conduire une enquête mystère dont les résultats s'avèrent nécessaires pour combler le gap en termes de données sur la dimension « qualité » de l'inclusion financière et ainsi mettre en lumière les déterminants de la relation « Client/ Etablissement ».

En effet, l'étude a été lancée courant le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2022 avec comme objectifs principaux : (i) d'évaluer l'expérience client auprès des institutions financières, (ii) de comprendre le manque de confiance de la population, (iii) d'identifier les pratiques discriminatoires à l'encontre des segments exclus (ruraux, femmes, jeunes, personnes à besoins spécifiques) susceptibles d'influencer négativement la perception des clients vis-à-vis des institutions financières, et (iv) d'évaluer la qualité des pratiques de vente des institutions financières, notamment sur le plan de la qualité des services fournis, de la transparence, de la qualité de l'information, de l'adéquation des services proposés aux besoins exprimés, des profils des clients et du traitement équitable des personnes défavorisées.

<sup>23</sup> Une étude d'opportunité a été réalisée préalablement au lancement de l'enquête au Maroc. Elle a été fondée sur des échanges avec les organismes internationaux et une revue des pratiques internationales.

Capitalisant sur les conclusions d'une expérience pilote conduite en 2021 en collaboration avec la Banque Mondiale dans le cadre de l'initiative « greenback-Maroc », la méthodologie de l'enquête repose sur la réalisation de 2 087 visites mystères auprès de 1 000 points d'accès d'un échantillon représentatif des : banques, EP et AMC. Elle a couvert l'ensemble des régions du Royaume et a été menée en milieu urbain et rural tout en veillant à la représentativité des points d'accès en termes de répartition par région, milieu, profils et catégories d'établissement financier.

Quant aux profils de clients mystères et aux scénarii de visites, ils ont été définis sur la base des résultats de l'état des lieux réalisé sur la réglementation liée à la protection des consommateurs financiers en mettant l'accent sur les segments cibles de la SNIF et des échanges entretenus avec la Fédération Marocaine des Droits du Consommateur, la Fédération Nationale des Associations des Consommateurs et l'Association Vision Technologies des personnes malvoyantes. Un profil « témoin » a été défini pour les besoins de la comparaison des résultats et de l'identification des pratiques discriminatoires à l'égard des segments de population exclus ou moins-desservis financièrement (ruraux, femmes, jeunes, personnes en situation de handicap) lors de leur interaction avec l'institution financière.

D'une manière générale, l'enquête mystère a révélé une performance globale moyenne pour les trois catégories d'institutions financières soutenue, en particulier, par la qualité de l'accueil. Elle a également dévoilé les axes d'amélioration à considérer dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase de la SNIF, notamment en termes d'accès à l'information et de gestion des relations avec les personnes à besoins spécifiques.

## f) Mesure de la capacité financière : Résultats du baromètre de la « capacité financière »

Le baromètre de la capacité financière a été conçu pour les particuliers et les TPE (y.c. micro-entreprises). Il permet de mesurer la capacité financière à travers ses différentes composantes (connaissances, compétences, attitudes et comportements) déclinées en attributs comme suit :

Cas 1 : particuliers	Cas 2 : TPE & micro-entreprises
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du budget et des dépenses</li> <li>• Planification financière à moyen/ long terme</li> <li>• Gestion de l'endettement (financement/ crédit)</li> <li>• Epargne &amp; Investissement</li> <li>• Moyens de paiement</li> <li>• Risques &amp; Assurances</li> <li>• Produits et services financiers</li> <li>• Protection des droits du consommateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification et gestion des finances de l'entreprise</li> <li>• Gestion de l'endettement (financement/ crédit)</li> <li>• Investissement</li> <li>• Moyens de paiement</li> <li>• Risques &amp; Assurances</li> <li>• Produits et services financiers</li> <li>• Protection des droits du consommateur</li> </ul>

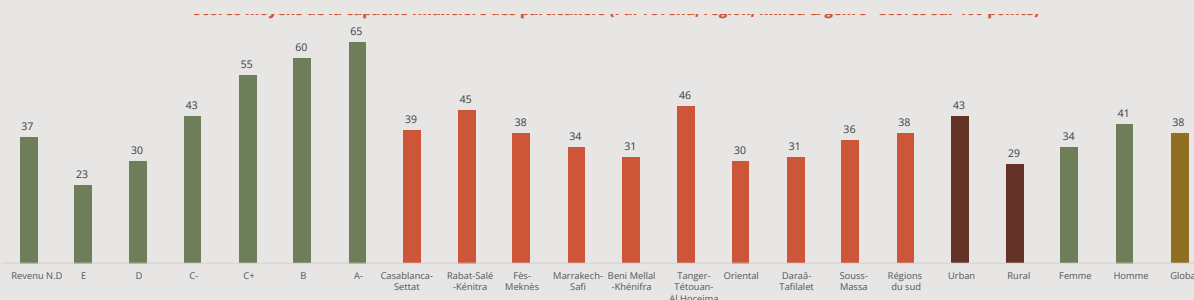
Ainsi, l'enquête réalisée en 2023<sup>24</sup> auprès d'un échantillon représentatif de 2000 individus et d'un échantillon de 500 micro-entrepreneurs<sup>25</sup>, a permis de mesurer les scores par combinaison « Profil, composante & attribut ».

24 L'enquête terrain s'est étalée du 18 février 2023 au 31 mars 2023.

25 L'échantillon des micro-entreprises a été sélectionné au niveau de trois régions : Casablanca-Settat, Fès-Meknès et Béné Mellal-Khénifra. L'objectif étant de tester la méthodologie du baromètre auprès des entreprises, en préparation d'une enquête nationale auprès des micro et TPE.

### • Cas 1 : particuliers :

Le modèle de scoring adopté a fait ressortir un score global de la capacité financière de 38% avec seulement 28% de la population qui enregistre un score supérieur à 50%<sup>26</sup>.



**Figure 9 : Scores moyens de la capacité financière des particuliers (Par revenu, région, milieu & genre - Scores sur 100 points)**

Par composante/attribut de la capacité financière, ce sont les compétences qui enregistrent le score le plus élevé (70%), suivies des attitudes, connaissances et comportements avec des scores respectifs de 42%, 38% et 29%.

En termes de facteurs déterminants, l'analyse par poids démontre que la capacité financière est principalement influencée par les comportements, qui représentent 38% du poids total. Les connaissances et les attitudes jouent également un rôle, mais dans une moindre mesure, avec des poids respectifs de 29% et 26%. Les compétences, quant à elles, contribuent le moins au score global, avec un poids de seulement 7%. Selon les dimensions<sup>27</sup>, la population sondée présente de bonnes performances au niveau de la gestion de l'endettement (61%), de la planification financière (51%) et de la gestion des risques (50%).

L'analyse des corrélations entre les scores calculés par dimension et attribut révèle que plus les individus utilisent les services financiers (produits et services bancaires et moyens de paiement), plus ils ont tendance à améliorer leurs connaissances notamment en termes de protection des droits des consommateurs. De plus, les résultats montrent que les compétences présentent une faible corrélation avec les autres attributs, ce qui pourrait expliquer leur faible contribution au score global de la capacité financière.

Par ailleurs, les scores obtenus par profil de la population dévoilent que la capacité financière est positivement corrélée avec la détention du compte bancaire, le revenu et le niveau d'instruction. Géographiquement, la capacité financière la plus élevée est enregistrée dans les deux régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Rabat-Salé-Kénitra (avec des scores respectifs de 45% et 46%). Les résultats indiquent également des écarts significatifs selon le milieu et le genre. En effet, le score pour les hommes est de 41% contre 34% pour les femmes et de 43% pour les urbains tandis que les ruraux affichent un score de 29%.

<sup>26</sup> Par individu, le score maximal enregistré s'est établi à 87% alors que le score minimal obtenu de la capacité financière est de 6,5%.

<sup>27</sup> Pour chaque dimension, la matrice du baromètre renseigne sur les scores déclinés par attribut et profil de la population.

D'une manière générale, l'analyse par dimension des résultats du baromètre permet de mettre en lumière les principaux enseignements suivants :

Dimension	Enseignement												
<p style="text-align: center;"><b>Produits &amp; Services bancaires</b></p> <p style="text-align: center;">Scores moyens de la dimension « Produits &amp; Services Bancaires »</p>  <table border="1" data-bbox="167 436 726 672"> <tr><td>Connaissances (K)</td><td>40</td></tr> <tr><td>Comportements (B)</td><td>26</td></tr> <tr><td>Attitudes (A)</td><td>27</td></tr> <tr><td>Score de la dimension</td><td>30</td></tr> <tr><td>Score global</td><td>38</td></tr> </table>	Connaissances (K)	40	Comportements (B)	26	Attitudes (A)	27	Score de la dimension	30	Score global	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les connaissances sur les produits et services bancaires n'affectent pas les comportements et attitudes des individus, bien que ces attributs soient déterminants pour établir le score de la dimension et possèdent une forte capacité explicative sur la capacité financière globale ;</li> <li>• À cet effet, tout effort d'amélioration de la capacité financière sur la dimension devra être axé sur les comportements et les attitudes notamment des populations à faibles revenus et les moins instruites.</li> </ul>		
Connaissances (K)	40												
Comportements (B)	26												
Attitudes (A)	27												
Score de la dimension	30												
Score global	38												
<p style="text-align: center;"><b>Gestion du budget et des dépenses</b></p> <p style="text-align: center;">Scores moyens de la dimension « Gestion du budget et des dépenses »</p>  <table border="1" data-bbox="167 784 726 1019"> <tr><td>Connaissances (K)</td><td>28</td></tr> <tr><td>Comportement (B)</td><td>28</td></tr> <tr><td>Attitudes (A)</td><td>50</td></tr> <tr><td>Compétences (S)</td><td>72</td></tr> <tr><td>Score de la dimension</td><td>45</td></tr> <tr><td>Score global</td><td>38</td></tr> </table>	Connaissances (K)	28	Comportement (B)	28	Attitudes (A)	50	Compétences (S)	72	Score de la dimension	45	Score global	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les individus font généralement preuve de rationalité dans la priorisation de leurs dépenses. Cependant, ils rencontrent davantage de difficultés à appliquer les bonnes pratiques, ce qui se reflète dans leur score de comportement ;</li> <li>• Par conséquent, les efforts en matière d'éducation financière devraient se focaliser sur la promotion des bonnes pratiques.</li> </ul>
Connaissances (K)	28												
Comportement (B)	28												
Attitudes (A)	50												
Compétences (S)	72												
Score de la dimension	45												
Score global	38												
<p style="text-align: center;"><b>Planification financière</b></p> <p style="text-align: center;">Scores moyens de la dimension « Planification financière »</p>  <table border="1" data-bbox="167 1153 726 1388"> <tr><td>Connaissances (K)</td><td>60</td></tr> <tr><td>Comportement (B)</td><td>38</td></tr> <tr><td>Attitudes (A)</td><td>51</td></tr> <tr><td>Compétences (S)</td><td>64</td></tr> <tr><td>Score de la...</td><td>51</td></tr> <tr><td>Score global</td><td>38</td></tr> </table>	Connaissances (K)	60	Comportement (B)	38	Attitudes (A)	51	Compétences (S)	64	Score de la...	51	Score global	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités de planification financière évoluent avec le niveau de revenu, le milieu et le niveau d'instruction. Elles demeurent stables avec l'âge jusqu'à la retraite, moment à partir duquel le score se dégrade de manière significative ;</li> <li>• L'accès au système bancaire améliore nettement les capacités de planification notamment en termes de comportement et d'attitude ;</li> <li>• Ainsi, il est important de procéder par des actions d'éducation financière adaptées en fonction du groupe d'âge de la population et de prioriser les segments non-bancarisés.</li> </ul>
Connaissances (K)	60												
Comportement (B)	38												
Attitudes (A)	51												
Compétences (S)	64												
Score de la...	51												
Score global	38												
<p style="text-align: center;"><b>Gestion de l'endettement</b></p> <p style="text-align: center;">Scores moyens de la dimension « Gestion de l'endettement »</p>  <table border="1" data-bbox="167 1523 726 1758"> <tr><td>Connaissances (K)</td><td>42</td></tr> <tr><td>Comportement (B)</td><td>69</td></tr> <tr><td>Attitudes (A)</td><td>46</td></tr> <tr><td>Compétences (S)</td><td>88</td></tr> <tr><td>Score de la dimension</td><td>61</td></tr> <tr><td>Score global</td><td>38</td></tr> </table>	Connaissances (K)	42	Comportement (B)	69	Attitudes (A)	46	Compétences (S)	88	Score de la dimension	61	Score global	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le niveau d'instruction est le facteur qui distingue le plus la population en termes de gestion de l'endettement. En effet, au-delà du niveau secondaire, ces capacités augmentent en moyenne de 9 points ;</li> </ul>
Connaissances (K)	42												
Comportement (B)	69												
Attitudes (A)	46												
Compétences (S)	88												
Score de la dimension	61												
Score global	38												

<p style="text-align: center;"><b>Epargne &amp; Investissement</b></p> <p style="text-align: center;">Scores moyens de la dimension « Epargne &amp; Investissement »</p> <table border="1"> <tr><td>Connaissances (K)</td><td>26</td></tr> <tr><td>Comportement (B)</td><td>18</td></tr> <tr><td>Attitudes (A)</td><td>50</td></tr> <tr><td>Compétences (S)</td><td>61</td></tr> <tr><td>Score de la dimension</td><td>36</td></tr> <tr><td>Score global</td><td>38</td></tr> </table>	Connaissances (K)	26	Comportement (B)	18	Attitudes (A)	50	Compétences (S)	61	Score de la dimension	36	Score global	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La bancarisation constitue le facteur clé pour une capacité élevée d'épargne et d'investissement ;</li> <li>• Les personnes bancarisées disposent d'une capacité d'épargne et d'investissement supérieure de 60% à celle des non-bancarisés. Le niveau d'instruction est le second facteur clé pour améliorer le score : un niveau d'instruction supérieur au secondaire qualifiant augmente, en moyenne, le score des individus bancarisés de 9 points et celui des non-bancarisés de 6 points.</li> </ul>
Connaissances (K)	26												
Comportement (B)	18												
Attitudes (A)	50												
Compétences (S)	61												
Score de la dimension	36												
Score global	38												
<p style="text-align: center;"><b>Moyens de paiement</b></p> <p style="text-align: center;">Scores moyens de la dimension « Moyens de paiement »</p> <table border="1"> <tr><td>Connaissances (K)</td><td>34</td></tr> <tr><td>Comportement (B)</td><td>17</td></tr> <tr><td>Attitudes (A)</td><td>25</td></tr> <tr><td>Score de la dimension</td><td>25</td></tr> <tr><td>Score global</td><td>38</td></tr> </table>	Connaissances (K)	34	Comportement (B)	17	Attitudes (A)	25	Score de la dimension	25	Score global	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités relatives aux moyens de paiement sont différenciées par la bancarisation, le revenu, le milieu et le niveau d'instruction.</li> </ul>		
Connaissances (K)	34												
Comportement (B)	17												
Attitudes (A)	25												
Score de la dimension	25												
Score global	38												
<p style="text-align: center;"><b>Risques et assurances</b></p> <p style="text-align: center;">Scores moyens de la dimension « Risques &amp; Assurances »</p> <table border="1"> <tr><td>Connaissances (K)</td><td>57</td></tr> <tr><td>Comportement (B)</td><td>27</td></tr> <tr><td>Attitudes (A)</td><td>70</td></tr> <tr><td>Score de la dimension</td><td>50</td></tr> <tr><td>Score global</td><td>38</td></tr> </table>	Connaissances (K)	57	Comportement (B)	27	Attitudes (A)	70	Score de la dimension	50	Score global	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La bancarisation est le principal critère influençant la capacité financière dans cette dimension. En effet, les personnes bancarisées obtiennent un score de 58%, surpassant de 15 points celui des non-bancarisés. L'écart est significatif en fonction du niveau de revenu.</li> </ul>		
Connaissances (K)	57												
Comportement (B)	27												
Attitudes (A)	70												
Score de la dimension	50												
Score global	38												
<p style="text-align: center;"><b>Protection des droits des consommateurs</b></p> <p style="text-align: center;">Scores moyens de la dimension « Protection des droits des consommateurs »</p> <table border="1"> <tr><td>Connaissances (K)</td><td>24</td></tr> <tr><td>Comportement (B)</td><td>31</td></tr> <tr><td>Score de la dimension</td><td>29</td></tr> <tr><td>Score global</td><td>38</td></tr> </table>	Connaissances (K)	24	Comportement (B)	31	Score de la dimension	29	Score global	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le niveau d'instruction est le critère le plus déterminant du niveau de la capacité financière d'un individu. En effet, avoir un niveau d'instruction élevé, supérieur au secondaire qualifiant, améliore le score de 45 points (de 13% à 58%).</li> </ul>				
Connaissances (K)	24												
Comportement (B)	31												
Score de la dimension	29												
Score global	38												

## • Cas 2 : Micro-entreprises :

La conception du baromètre pour les micro-entreprises a été réalisée en appliquant la même méthodologie que celle adoptée pour les particuliers. Néanmoins, il convient de souligner que compte tenu de la taille réduite de l'échantillon, constitué de 500 micro-entrepreneurs, le baromètre est inscrit dans le cadre d'une première expérience pilote dans le domaine d'inclusion financière des entreprises et les résultats obtenus devraient être interprétés avec précaution. Ainsi, les données collectées ont été intégrées au baromètre permettant ainsi d'obtenir les résultats exploratoires suivants :

- Le score moyen de la capacité financière des micro-entreprises est d'environ 43%, avec un score maximal de 93% et un score minimal de 6,5%. De plus, un micro-entrepreneur sur quatre affiche un score supérieur à 60% ;
- Les deux dimensions « produits et services financiers » et « gestion financière » contribuent à hauteur de 44% au score global (avec des poids respectifs de 23% et 21%), suivies par la dimension « Protection des droits des consommateurs », qui représente un poids de 15% ;
- Les micro-entreprises sondées sont plus performantes en matière des dimensions liées aux « moyens de paiement » et aux « risques et assurances » avec des scores respectifs de 66% et 58% ;
- Bien que l'attribut relatif aux compétences affiche le score le plus élevé (58%), il reste le moins influent dans la composition du score global, avec un poids de seulement 4% ;
- L'analyse des corrélations entre les dimensions a fait ressortir que le score sur la dimension « Protection des droits des consommateurs » évolue dans le même sens que les scores sur les autres dimensions. Ainsi, il est très probable que les capacités d'ordre réglementaires devraient s'améliorer avec la pratique effective des autres capacités associées aux autres dimensions ;
- L'analyse des profils des micro-entreprises interrogées a révélé que la bancarisation, le milieu d'implantation et la formalisation de l'activité sont les facteurs les plus déterminants de la capacité financière. En effet, des écarts significatifs sont observés entre les micro-entreprises disposant d'un compte bancaire et celles qui n'en ont pas (55% contre 21%), entre les entreprises situées en milieu urbain et celles en milieu rural (48% contre 36%), ainsi qu'entre les entreprises opérant dans le secteur formel et celles dans le secteur informel (52% contre 35%).

À l'inverse des résultats observés pour les particuliers, les micro-entreprises dirigées par des femmes affichent une capacité financière supérieure à celles dirigées par des hommes. Cette situation peut être attribuée à un taux de bancarisation plus élevé parmi les entreprises dirigées par des femmes (87%) comparé à celles dirigées par des hommes (62%).

# **PARTIE III :**

## **DÉFIS ET PERSPECTIVES**

En préparation de la 2<sup>ème</sup> phase de la SNIF, les réflexions se sont poursuivies sur les étapes qui restent à franchir pour concrétiser les ambitions fixées à horizon 2030, notamment face aux nouveaux défis auxquels le Royaume est confronté.

C'est dans ce cadre que les orientations préliminaires de la 2<sup>ème</sup> phase ont été définies autour de la digitalisation, l'accompagnement des chantiers gouvernementaux sur la protection sociale, l'inclusion financière des femmes et le renforcement de la résilience des populations cibles face au changement climatique.

## **A. La digitalisation et l'inclusion financière**

Le Maroc s'est engagé dans une dynamique de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté en mobilisant différents leviers dont la digitalisation. Dans ce cadre, la 2<sup>ème</sup> phase de la SNIF est appelée à capitaliser sur les efforts entrepris par le gouvernement tout en apportant l'appui nécessaire aussi bien aux acteurs du secteur financier qui devraient être en mesure de suivre la voie de la transition numérique et de saisir les opportunités qu'elle présente, qu'aux populations cibles de l'inclusion financière afin d'éviter le creusement des gaps entre les segments.

En effet, ces derniers nécessitent un accompagnement particulier notamment en termes d'éducation digitale, de sensibilisation sur les risques de fraude et les mesures préventives et de protection du consommateur.

Pour ce faire, la SNIF gagnerait en efficacité à travers l'alignement de sa vision et ses axes avec la future stratégie Maroc Digital 2030 ainsi que l'identification de nouvelles approches et solutions innovantes pour élargir son impact auprès de tous les segments prioritaires.

## **B. L'accompagnement des cibles des programmes de protection sociale**

La généralisation de la protection sociale représente une opportunité incontournable pour accélérer l'inclusion financière des segments défavorisés de la population. Avec l'implication des parties prenantes de la SNIF, l'inclusion financière des bénéficiaires pourrait être stimulée en ancrant l'utilisation des services financiers de base (paiement, épargne et micro-assurance) dans leurs comportements et d'initier ainsi un parcours-client optimal et efficace. Un intérêt particulier devra être porté aux personnes à besoins spécifiques (les seniors, les personnes en situation de handicap, ...).

Dans cette perspective, il serait opportun d'impulser une nouvelle dynamique au sein du secteur financier pour la conception d'offres plus ciblées en faveur des bénéficiaires des aides sociales, axées sur des cas d'usage adaptés.

## C. L'inclusion financière des femmes

Avec un gap entre les genres de 23% en termes de détention de compte, les femmes représentent un des segments qui nécessitent des efforts spécifiques à même d'adresser les barrières à leur inclusion financière et de répondre à leurs besoins. Pour ce faire, la segmentation de cette population est un prérequis notamment pour dévoiler les profils qui méritent d'être prioritaires, de cadrer leurs besoins financiers et les caractéristiques des offres à mettre à leur disposition.

Ainsi, l'efficacité du plan d'actions et des solutions à mettre en œuvre pourrait être tributaire de la constitution de coalitions ciblées au niveau national, dans le cadre d'une vision holistique prenant en considération le caractère multidimensionnel de l'exclusion financière de cette population.

Dans ce cadre, des échanges ont été initiés avec les organismes internationaux pour une assistance potentielle dans ce domaine.

## D. Le renforcement de la résilience face au changement climatique

La succession des années de sécheresse au Maroc attire l'attention sur le rôle que pourrait jouer l'inclusion financière dans le renforcement de la résilience des populations notamment en milieu rural. Dans ce cadre, il est opportun d'examiner les différentes facettes, en particulier, ce qui suit :

- Identification des groupes les plus exposés aux risques climatiques et analyse de leurs relations avec les institutions financières et ce, compte tenu de leur niveau d'inclusion financière ;
- Cadrage du rôle des institutions financières et des acteurs d'accompagnement pour la promotion de l'accès aux nouvelles technologies et aux bonnes pratiques, requises pour mieux résister au changement climatique ;
- Inclusion financière pour favoriser l'accès à l'habitat<sup>28</sup> inclusif et durable dans le cadre de nouvelles approches pour l'adoption des techniques d'habitation innovantes offrant la possibilité aux communautés vulnérables d'améliorer de manière abordable la résilience de leurs habitats et l'efficacité énergétique.

<sup>28</sup> Il est prévu que d'ici 2050, 12 personnes sur 97 seront déplacées en raison d'une catastrophe liée au changement climatique.



# ANNEXES

# Annexe n°1 :

## Rappel de la définition de micro-assurance

Dans le domaine réglementaire, la circulaire générale de l'ACAPS a été amendée afin de permettre aux établissements de paiement agréés par la loi n° 103.12 de distribuer des produits de micro-assurance. Le tableau suivant détaille les produits pouvant être distribués par les établissements de paiement :

Opérations d'assurances	Objet et conditions	Prime annuelle maximale (en DH)	
<b>Assurances-Temporaire au décès</b>	Toute opération "Temporaire au décès" prévoyant le versement de la prestation fixée au contrat en cas de décès ou en cas d'invalidité absolue et définitive de l'assuré	300	
<b>Assurances-Décès/invalidité - emprunteur</b>	Toute opération "Temporaire au décès" adossée à un micro-crédit et prévoyant le versement du capital restant dû en cas de décès ou d'invalidité de l'assuré	-	
<b>Assurances-Maladie-Hospitalisation</b>	Toute opération d'assurance maladie ayant pour objet le versement d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation suite à une maladie, un accident et/ou en cas d'accouchement	300	
<b>Assurances-Individuel accident</b>	Toute opération d'assurance ayant pour objet le versement d'un capital ou d'une rente en cas d'incapacité permanente ou en cas de décès de l'assuré suite à un accident corporel	200	
<b>Assistance</b>	Toute opération d'assurance ayant pour objet l'octroi de prestations d'assistance aux personnes en difficulté ou le versement : <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une allocation forfaitaire en cas d'hospitalisation de l'assuré ne dépassant pas 10 000 dirhams;</li> <li>d'une participation aux frais funéraires en cas de décès de l'assuré ne dépassant pas 15000 dirhams</li> </ul>	200	
<b>Capitalisation</b>	Toute opération de capitalisation où: <ul style="list-style-type: none"> <li>les frais et chargements de gestion sont nuls ;</li> <li>aucune pénalité n'est prévue en cas de rachat ;</li> <li>aucune limite de prime n'est exigée au contrat ;</li> <li>les frais d'acquisition sont mentionnés au niveau du contrat ;</li> </ul>	10 000	
<b>Assurances-Dommages aux biens</b>	Toute opération d'assurance couvrant les dommages subis par les biens, autres que les véhicules terrestres à moteur en cas :	Assuré particulier	Assuré professionnel
	• d'incendie, d'explosion, dégâts des eaux ou de vol ;	250	300
	• d'incendie, d'explosion, dégâts des eaux ou de vol et de bris de machine		400

## Annexe n°2 :

### Liste des partenaires engagés dans le déploiement des actions d'éducation financière en 2023

- **Régulateurs du secteur financier** : Bank Al-Maghrib, Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- **Ministères** : Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports, Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme, Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences de la région Marrakech-Safi, Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de l'Emploi, Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire, Centre Régional d'Investissement Drâa-Tafilalet, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la région Fès Meknès ;
- **Institutions financières** : Attijari Wafabank (Dar Al Moukaouil), Al Barid Bank, Bourse de Casablanca, Fondation Attawfiq Micro finance, Al Amana Microfinance, Fondation Création d'Entreprises (BCP), Groupe Crédit Agricole du Maroc, Attadamoune Micro finance, Fondation Micro Crédit du Nord ;
- **Société civile** : ESPOD, JADARA, Care International Maroc.

## Annexe n°3 :

### Réalisations de la 1<sup>ère</sup> phase de la SNIF dans le domaine de l'éducation financière

#### Actions de formation directe

Année	Réalisations	% Femmes	% Ruraux	% Jeunes (15-24 ans)
2023	47 656	59%	36%	24%
2022	27 080	66%	27%	31%
2021	13 697	55%	19%	24%
2020	6 848	NC	NC	NC
2019	31 327	NC	NC	NC

NC : Non communiqué par tous les partenaires

#### Actions d'information et de sensibilisation

Année	Total
2023	152 971
2022	184 851
2021	63 900
2020	99 778
2019	14 074

## Annexe n°4 :

### Affectation régionale des 47 communes rurales desservies en 2023 (Communes sans points d'accès en 2022)

Commune	Province	Région	Population
Senada	AL HOCEIMA	TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	9 176
Bni Faghloom	CHEFCHAOUEN	TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	10 378
Rissana Chamalia	LARACHE	TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	12 484
Al Hamra	TÉTOUAN	TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	11 118
Azla	TÉTOUAN	TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	16 128
Sidi Boubker	JERADA	ORIENTAL	2 638
Ain Karma- Oued Rommane	MEKNÈS	FES-MEKNES	13 828
Ain Orma	MEKNÈS	FES-MEKNES	3 495
Ait Boubidmane	EL HAJEB	FES-MEKNES	19 501
Oulad Tayeb	FÈS	FES-MEKNES	24 594
Dayat Aoua	IFRANE	FES-MEKNES	9 854
Galaz	TAOUNATE	FES-MEKNES	17 333
Kariat Ben Aouda	KÉNITRA	RABAT-SALE-KENITRA	11 087
Shoul	SALÉ	RABAT-SALE-KENITRA	19 915
Sidi Al Kamel	SIDI KACEM	RABAT-SALE-KENITRA	30 199
Boumaiz	SIDI SLIMANE	RABAT-SALE-KENITRA	19 684
M'saada	SIDI SLIMANE	RABAT-SALE-KENITRA	19 853
Tilougguite	AZILAL	BENI MELLAL-KHENIFRA	10 544
Ouled Bourahmoune	FQUIH BEN SALAH	BENI MELLAL-KHENIFRA	15 113
Sidi Hammadi	FQUIH BEN SALAH	BENI MELLAL-KHENIFRA	14 227
Had Bouhssoussen	KHÉNIFRA	BENI MELLAL-KHENIFRA	7 368
Mettouh	EL JADIDA	CASABLANCA-SETTAT	25 856
Ech-challalate	MOHAMMADIA	CASABLANCA-SETTAT	53 503
Sidi Mohammed Ben Rahal	SETTAT	CASABLANCA-SETTAT	10 410
Ait Faska	AL HAOUZ	MARRAKECH-SAFI	26 210
Sidi Abdallah Ghiat	AL HAOUZ	MARRAKECH-SAFI	29 498
Zerkten	AL HAOUZ	MARRAKECH-SAFI	19 926
Dzouz	EL KELÂA DES SRAGHNA	MARRAKECH-SAFI	11 501
Korimate	ESSAOUIRA	MARRAKECH-SAFI	9 897
Aguerd	ESSAOUIRA	MARRAKECH-SAFI	5 378
Alouidane	MARRAKECH	MARRAKECH-SAFI	28 194

<b>Ait Imour</b>	MARRAKECH	MARRAKECH-SAFI	14 544
<b>Nagga</b>	SAFI	MARRAKECH-SAFI	22 542
<b>Dar Si Aissa</b>	SAFI	MARRAKECH-SAFI	11 946
<b>El Beddouza</b>	SAFI	MARRAKECH-SAFI	14 084
<b>El Gantour</b>	YOUSSOUFIA	MARRAKECH-SAFI	18 544
<b>Bni M'Hamed-Sijelmassa</b>	ERRACHIDIA	DRAA-TAFILALET	14 433
<b>Et-taous</b>	ERRACHIDIA	DRAA-TAFILALET	6 792
<b>Eddir</b>	TAROUDANNT	SOUSS-MASSA	7 565
<b>Ahmar Laglalcha</b>	TAROUDANNT	SOUSS-MASSA	17 950
<b>Tagmout</b>	TATA	SOUSS-MASSA	4 581
<b>Ait Ouafqa</b>	TIZNIT	SOUSS-MASSA	4 210
<b>Tnine Aglou</b>	TIZNIT	SOUSS-MASSA	10 240
<b>Timoulay</b>	GUELMIM	GUELMIM-OUED NOUN	5 325
<b>Laqsabi Tagoust</b>	GUELMIM	GUELMIM-OUED NOUN	2 413
<b>Boukraa</b>	LAÂYOUNE	LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	558
<b>Bir Anzarane</b>	OUED ED-DAHAB	EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	6 244

## Annexe n°5 :

### Affectation régionale des 5 communes rurales devenues non-desservies en 2023

Commune	Province	Région	Population
<b>Bni Gmil</b>	AL HOCEIMA	TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	9 513
<b>Bni Selmane</b>	CHEFCHAOUEN	TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	24 217
<b>Assif El Mal</b>	CHICHAOUA	MARRAKECH-SAFI	7 511
<b>Sidi Ahmed Essayeh</b>	ESSAOUIRA	MARRAKECH-SAFI	6 198
<b>Arbaa Ait Ahmed</b>	TIZNIT	SOUSS-MASSA	5 257



